

# POUR

L'ÉDUCATION

L'ENSEIGNEMENT

LA RECHERCHE

LA CULTURE

# FSU

REVUE DE LA FÉDÉRATION SYNDICALE UNITAIRE - FSU - NUMÉRO 203, OCTOBRE 2017

Budget : l'Éducation nationale oubliée

États généraux de l'alimentation

**Fonction publique :  
on en veut !**

# MÊME POUR SARAH, ENSEIGNANTE, LES RISQUES DU QUOTIDIEN NE MANQUENT JAMAIS À L'APPEL.

ASSURANCE PROFESSIONNELLE  
**POUR LES RISQUES LIÉS  
À VOTRE ACTIVITÉ**

OFFRE RÉSERVÉE AUX MÉTIERS  
DE L'ENSEIGNEMENT :

**-10%** SUR LES CONTRATS  
D'ASSURANCE AUTO\*

**GMF 1<sup>ER</sup> ASSUREUR  
DES AGENTS DU SERVICE PUBLIC**



ASSURÉMENT HUMAIN

Appelez le 0 970 809 809 (numéro non surtaxé, du lundi au samedi de 8h à 20h)  
Connectez-vous sur [www.gmf.fr](http://www.gmf.fr)

\*Offre réservée aux personnels des métiers de l'enseignement, la 1<sup>ère</sup> année à la souscription d'un contrat d'assurance auto, valable jusqu'au 31/12/2017.

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - 775 691 140 R.C.S. Nanterre - APE 6512Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret et sa filiale GMF ASSURANCES. Adresse postale : 45930 Orléans Cedex 9.



**17**  
**Fonction publique :**  
**On en veut !**



**6**  
**10 octobre**  
**La Fonction publique**  
**mobilisée**



**8**  
**Climat**  
**Après Irma, José,**  
**María :**  
**la FSU sur le pont**



**11**  
**Roland Berthilier :**  
**« Le mutualisme**  
**est d'avenir »**



**13**  
**Budget 2018**  
**L'éducation nationale**  
**oubliée**



**15**  
**École primaire**  
**À la sauce Blanquer**

**24**  
**Production agricole**  
**États Généraux**  
**de l'Alimentation**



**28**  
**Le thème du travail**  
**dans l'art**



**30**  
**Rencontre avec**  
**Judith Depaule**

Revue de la  
 Fédération Syndicale Unitaire  
 104, rue Romain Rolland  
 93260 Les Lilas  
 Tél. : 01 41 63 27 30  
 Fax : 01 41 63 15 48  
 Internet : www.fsu.fr  
 Mèl : fsu.nationale@fsu.fr  
 pour@fsu.fr  
 N° CP : 0720-S07429  
 N° ISSN : 1246-077 X

Directeur de la publication :  
 Bernadette Groison  
 Rédaction :  
 Grégory Bekhtari,  
 Sandrine Charrier,  
 Pierre Garnier,  
 Matthieu Leiritz,  
 Jacques Mucchielli,  
 Marie-Rose Rodrigues-Martins.  
 Conception :  
 NAJA presse

Publicité :  
 Com d'habitude Publicité  
 Clotilde Poitevin  
 7, rue Emile LACOSTE  
 19100 Brive  
 Tél. : 05 55 24 14 03  
 clotilde.poitevin@comdhabitude.fr  
 Compogravure : CAG  
 Impression : SIEP  
 Crédit photo couverture :  
 Tréviers/Naja  
 Prix au numéro : 0,70 €

Abonnement : 5,60 €  
 Si vous changez d'adresse,  
 veuillez communiquer  
 vos nouvelles coordonnées  
 à votre syndicat.



ÉDITO

# Faire ruisseler notre engagement !

Celles et ceux qui espéraient que le gouvernement d'Emmanuel Macron fasse preuve d'innovation et de modernisme sont aujourd'hui bien perplexes devant les mesures prises jusqu'ici.

Où sont en effet les nouveautés dans les mesures accumulées contre les agents de la Fonction publique et qui ne rappellent que trop les décisions d'un gouvernement qualifié alors de « bling-bling » ? Et le budget pour 2018 a d'ailleurs le même goût amer, pas très novateur mais avec des choix très clairs : demander des efforts aux seuls salariés et retraités et favoriser les plus riches. Ce qui revient à chercher désespérément des recettes où elles ne sont pas... Car pour l'impôt sur la fortune ou la lutte contre la fraude fiscale, il faudra attendre !

Et non content de placer le pays dans une impasse, ce gouvernement donne des leçons insupportables à une société qui serait « addictive à la dépense » (alors que tous les sondages montrent simplement son attachement à un modèle social porteur de justice sociale...) ou à des salariés qui mettraient le « bordel » alors qu'ils veulent juste parler emploi. Le prima de l'économie sur le politique n'est pas le choix du pragmatisme, ni des libertés d'entreprendre qui seraient ignorées, c'est celui d'une politique au service d'une économie libérale injuste mais aussi dangereuse pour l'avenir.

Si nous devons croire en la fameuse théorie du ruissellement... ce serait à celle des petites rivières qui font les grands fleuves pour imposer d'autres choix à ce gouvernement !  
 La FSU s'y engage !



Bernadette Groison

## Un jeune réfugié sur deux est déscolarisé

Le HCR, Agence des Nations Unies pour les réfugiés, a rendu public début septembre un rapport alarmant qui souligne que 3,5 millions de jeunes réfugiés ne sont pas scolarisés. Le titre du rapport, sans équivoques "Laissés pour compte: la crise de l'éducation des réfugiés", met en évidence des écarts inquiétants pour l'avenir. Ainsi, si dans le monde, 91 % des enfants sont scolarisés à l'école primaire, ils ne sont que 61 % de réfugiés. La situation du secondaire est plus précaire encore, puisqu'on passe de 84 % d'adolescents dans le monde à 23 % pour les réfugiés. Ensuite, malgré des politiques qui ont permis quelques améliorations, 1 % de réfugiés contre 36 % dans le monde suivent un cursus post secondaire. Pour le HCR, il est urgent d'investir dans les pays hôtes, notamment ceux à revenus faibles. « *L'éducation de ces jeunes est d'une importance cruciale pour le développement pacifique et durable des pays d'accueil et pour leurs pays d'origine, quand ils pourront y retourner* » ajoute le HCR, pour qui « *l'accès équitable des réfugiés à une éducation de qualité relève d'une responsabilité partagée.* »

## Catalogne

# Pour une solution politique

**L**a situation de tension extrême en Catalogne trouve ses origines dans un conflit politique qui dure depuis plus de 10 ans entre l'état central et la *Generalitat* (nom de l'institution politique autonome qui régit le territoire de Catalogne). En 2006, celle-ci voit ses compétences administratives s'élargir suite au vote d'une loi organique par le Congrès des députés espagnols et à son approbation par référendum par les Catalans. Cette réforme est cependant contestée et, en 2010, le Tribunal constitutionnel censure 14 de ses articles, dont l'obligation d'apprendre le catalan. Plus d'un million de personnes manifestent en signe de protestation. En 2014, une consultation sur l'indépendance est organisée mais sans valeur légale. Elle obtient 80 % de « oui » pour 33 % de participation. Une majorité inédite constituée de partis indépendantistes est élue fin 2015 et annonce en



Dans tout Barcelone, le drapeau catalan s'affiche aux balcons.

notion de « droit des peuples à disposer d'eux-mêmes » inscrite dans le droit international.

Le gouvernement de Catalogne a décidé de maintenir le référendum dont le déroulement a été le théâtre de violences inacceptables. Le résultat donne un oui à 90 % avec 42 % de participation.

Le mardi 3 octobre, une grève générale est appelée notamment par le mouvement syndical et 300 000 personnes manifestent à Barcelone pour la démocratie et contre les violences policières.

La FSU condamne ces violences contre des citoyens pacifiques voulant exercer leur droit élémentaire de vote. Elle en appelle au nécessaire dialogue et au respect des droits démocratiques. Pour elle, les relations entre l'État central et la Catalogne doivent faire l'objet d'un règlement politique. ♦

Clara Chaligny

## 30<sup>e</sup> anniversaire de la journée mondiale du refus de la misère

C'EST L'ACTU

*Le 17 octobre prochain est la trentième journée mondiale du refus de la misère. Quel sens a cette journée ?*

C'est une belle occasion de mettre à l'honneur les personnes en grande pauvreté, qui s'investissent elles-mêmes et militent pour faire changer les choses, et de leur donner la parole. Dire l'insupportable, mais aussi montrer tout ce qui est fait au quotidien pour faire société, tous ensemble. D'ailleurs si ATD Quart Monde portait cette journée il y a 30 ans, aujourd'hui 48 partenaires, syndicats (dont la FSU, ndlr), parents, mouvements pédagogiques, associations sont parties prenantes.

*Quels enjeux, quelles perspectives à venir ?*

La question de la pauvreté relève du politique... mais aussi de l'attention de chacun d'entre nous pour agir auprès des responsables, des élus et dans son quotidien. Par exemple, pour défendre la construction de logements sociaux, trop souvent bloquée, ou faire que l'école accueille tous les enfants quand des oppositions font obstacle. Et puis il faut

informer, faire prendre conscience de ce que vivent concrètement les familles en grande pauvreté.

*Comment les choses vont-elles se dérouler ?*

Les 14 et 15 octobre, la place de la République à Paris sera le « Village des initiatives ». L'idée est de faire découvrir l'action d'ATD Quart Monde pour faire société autrement. Les 13, 14 et 15, se jouera dans cet esprit la pièce de théâtre « un peuple les yeux ouverts » à l'Auditorium St-Germain. Un temps fort est prévu le 17 octobre au Trocadéro entre 18 h et 19 h 15, partage de récits et histoires de vies, entrecoupés de chants. Sans oublier toutes les initiatives partout en France et le concert à l'Olympia le 17 octobre au soir ! <https://www.atd-quartmonde.fr/14-15-et-17-octobre/>

Propos recueillis par Pierre Garnier



Marie Aleth Grand, vice-présidente d'ATD Quart Monde France et membre du Conseil économique, social et environnemental (CESE).



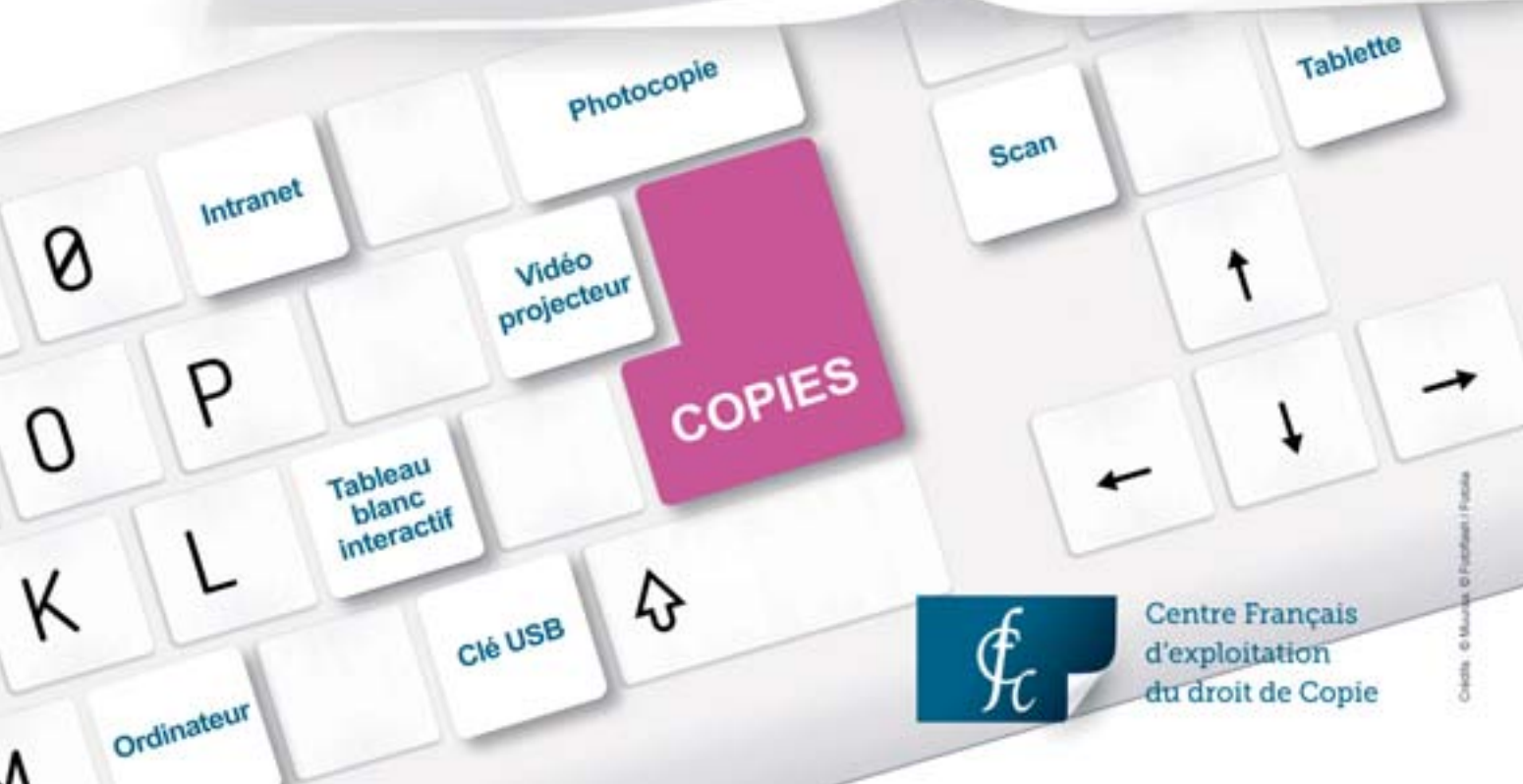
**N'oubliez pas**

**de respecter le droit d'auteur**

**quand vous diffusez des copies**

**de presse et de livres**

- Limitez vos copies à des **extraits**
- Indiquez les **références bibliographiques** des publications que vous utilisez
- **Déclarez les œuvres** que vous copiez quand votre établissement vous le demande



Centre Français  
d'exploitation  
du droit de Copie

## Un budget 2018 pour les 10 % les plus riches

Le Projet de Loi de Finances (PLF) 2018 a été présenté le 27 septembre en conseil des ministres, son examen par l'Assemblée nationale s'achèvera avant le 22 décembre.

Le gouvernement affiche une progression des dépenses de l'État de 1,5 milliard d'euros par rapport à 2017, mais, si l'on tient compte de l'inflation et de l'augmentation (légère) du PIB, la plupart des missions de l'État vont subir une baisse de leur dotation en pourcentage du PIB et six ministères seront soumis à ces coupes claires. Principales victimes : les ministères du Travail et de l'Emploi (-11,5 %) et du Logement (-12 %), tandis que l'augmentation affichée du budget de l'Éducation nationale relève du trompe-l'œil (lire page 13).

Côté recettes, la logique libérale de recul de l'État s'impose : baisse des cotisations sociales (compensée par une hausse inégalitaire de la CSG), baisse de l'imposition des revenus du capital, quasi-disparition de l'impôt sur la fortune (remplacé par un mini-impôt sur la fortune immobilière qui offre 3,2 milliards d'euros aux plus riches), suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des ménages...

Au-delà des budgets ministériels, le gouvernement compte imposer une baisse des dépenses publiques de 16 milliards d'euros... Les collectivités et la sécurité sociale seront sévèrement amputées et les besoins sociaux non satisfaits.

Ce premier budget est donc socialement et fiscalement injuste, au profit des plus aisés.

## Décès d'Edmond Maire

Edmond Maire fut une des grandes figures du syndicalisme français. D'origine ouvrière, il milite très jeune au sein de la CFTC dans la fédération de la chimie puis, après la déconfessionnalisation de la centrale chrétienne en 1964, à la nouvelle CFDT dont il devient secrétaire général entre 1971 et 1988.



10 octobre

# La Fonction publique mobilisée

**Les besoins de notre société en termes de services publics et de protection sociale, la nécessité impérieuse de réduire les inégalités, mais aussi les enjeux économiques, sociaux et écologiques auxquels nous sommes confrontés, nécessiteraient un tout autre investissement que celui décidé.**

Ce projet s'inscrit dans la logique des 120 000 suppressions d'emplois prévues dans la Fonction publique. Lourd de conséquences pour les agents, il intègre le gel de la valeur du point d'indice, le rétablissement de la journée de carence et une compensation partielle de la CSG. « Vous paierez moins de cotisations et votre salaire net sera augmenté d'autant », avait pourtant écrit en avril dernier le candidat Macron dans une lettre à tous les agents de la Fonction publique, agents ayant déjà subi en 8 ans une perte de 9 % de leur pouvoir d'achat.

Le ministre de l'action et des comptes publics, Gérard Darmanin, déclarait dans un entretien au Monde du 18 septembre que malgré tout « les agents publics connaîtront cette année une augmentation de leur rémunération proche de 4 % ». Une présentation dé-

pourvue de bonne foi, ce chiffre indiquant la hausse globale de la masse salariale qui intègre notamment les changements d'échelons que le ministre feint de confondre avec des augmentations de salaire.

Le « rendez-vous salarial » a été fixé au 16 octobre par le ministre de l'action et des comptes publics. D'où l'importance de l'initiative prise par la FSU d'une journée de mobilisation le 10 octobre. Les neuf fédérations de fonctionnaires y ont répondu favorablement. Plus de 5 millions

d'agents de la Fonction publique sont donc appelés à la grève et aux manifestations qui auront lieu partout en France. Le gouvernement doit faire des choix. Favoriser les plus riches et faire porter les efforts sur les salariés, les retraités et les jeunes. Ou faire le choix de la solidarité à laquelle contribuent largement les services publics. Le 10 octobre n'est pas une journée de témoignage mais une occasion pour peser sur les choix du gouvernement. ♦

Pierre Garnier

## Retraités : une mobilisation sans précédent

Du jamais vu, signalent les départements, et les médias en ont largement rendu compte. À Paris, 10 000 retraités ont défilé à l'appel du groupe des 9 (CGT, FO, CFTC, CFE-CGC, FSU, UNIRS Solidaires, FGR-FP, LSR, Ensemble et Solidaires-UNRPA). Leur colère est légitime : ponction de 1,7 point supplémentaire de CSG sans compensation touchant 60 % d'entre eux, annonce d'un nouveau gel des pensions en 2018, baisse de l'APL. Ajoutées aux ponctions fiscales des gouvernements précédents, ces mesures provoquent une baisse continue du pouvoir d'achat des 16 millions de retraités. Le groupe des 9 a été reçu par la ministre de la Santé et le haut commissaire à la réforme des retraites. Aucune réponse n'a été apportée à la délégation porteuse de 250 000 pétitions. Face au mépris de M. Macron qui refuse de le recevoir, le groupe des 9 renouvelle sa demande et décidera le 9 octobre de nouvelles initiatives.



# À VOUS LES CHÈQUES-VACANCES !



Actifs ou retraités de la fonction publique de l'État, **épargnez quelques mois** et bénéficiez d'une **bonification de l'État**.

Une bonification  
de **35%** pour les  
- de 30 ans

Profitez pleinement de vos **Chèques-Vacances** auprès des **208 000 professionnels du tourisme et des loisirs**.

Et avec **e-Chèque-Vacances** vous pouvez désormais régler vos prestations sur internet.



Pour toute information :

> sur le site Internet : [www.fonctionpublique-chequesvacances.fr](http://www.fonctionpublique-chequesvacances.fr)

> par téléphone : **0 806 80 20 15** Service gratuit  
+ prix appel



DOCAPOST

ancv  
CHÈQUE-VACANCES

## Après l'ouragan, un bilan sévère

L'ouragan Irma s'est développé du 29 août au 12 septembre 2017. Il est le deuxième ouragan majeur, catégorie 5, sur l'échelle de Saffir-Thomson et un des ouragans les plus puissants enregistré dans l'Atlantique Nord par la vitesse de ses vents soutenus à 300 km/h.

Saint-Barthélemy et Saint-Martin avaient été placées en alerte maximale. Le confinement des populations avait été ordonné. Dégâts terribles : bâtiments en dur détruits à 85 %, plus d'eau potable, routes inondées.

Les secours étant eux-mêmes sinistrés, l'aide aux secours a été très ralentie. 10 000 personnes se sont retrouvées sans toit à Saint-Martin. Les ports étaient inaccessibles au lendemain du passage mais remis en activité le 8 septembre.

Le bilan est de 10 morts, sept disparus et 247 blessés. En Guadeloupe après le passage d'Irma 8 000 foyers ont été privés d'électricité. L'essentiel des réseaux électriques téléphoniques et routiers ont été rétablis moins de 48 h après le cyclone. Les écoles et administrations ont rouvert leurs portes le lendemain. En Martinique 2 000 foyers ont été privés d'électricité et des inondations ont entraîné la fermeture de quelques administrations.



## Climat

# Après Irma, José, Maria : la FSU sur le pont

**D**ès le 6 septembre, la FSU s'est mobilisée pour venir en aide aux sinistrés. Elle a enjoint les personnels de l'Éducation nationale ayant des compétences en secourisme, soutien psychologique, sauvetage à proposer leur aide à la Préfecture et à la Croix rouge.

Le 8 septembre, en attente du passage de José, la FSU a invité les personnels à se faire connaître et à rendre compte de leurs besoins (rapatriement y compris). Les permanences sont depuis assurées continuellement. Elle exige de l'administration une permanence de longue durée, une assistance à ses fonctionnaires par la création de lieux de ravitaillement mais aussi d'une cellule psychologique. La saisine du CHSCT permettra d'imposer le travail nécessaire avec l'ensemble des partenaires en vue de la reconstruction à moyen terme aux normes anticycloniques et parasismiques.

Le 11 septembre, la FSU dénonce les annonces d'Édouard Philippe programmant la reprise de la scolarité des élèves de Saint-Martin après les vacances de la Toussaint dans des toiles de tentes gonflables alors que la saison cyclonique n'est pas terminée. La FSU réclame des conditions minimums (Algecos climatisés avec des moyens de communication).

Enfin, suite aux injonctions du recteur de reprendre le tra-

vail, les enseignants des îles sont soutenus par la FSU qui veille à ce que les conditions de reprise soient réunies et qu'aucun retrait de salaire ne soit effectué dans le cas où les collègues refuseraient d'assurer leur service en cas où elles ne le seraient pas.

De nombreuses associations comme Solidarité laïque, dont l'action a été relayée par la FSU, se sont également mobilisées pour aider les sinistrés. ♦

Marie-Rose Rodrigues-Martins

## Anticipation possible ?

À la différence des autres ouragans concernant les Antilles, Maria ne s'est pas renforcé au large de cap vert mais près des Antilles. Son intensification a été favorisée par la température élevée de l'océan qui doit être d'au moins 27 degrés dans les 100 premiers mètres de profondeur, une forte humidité de l'air, des vents homogènes assez forts et bien orientés. De plus, Maria a doublé la force de ses vents en 24 h, passant de 120 km/h à 240 km/h. Une intensification si forte et si rapide ne peut être anticipée. Le changement climatique est une réalité aux Antilles : les températures augmentent et le niveau de la mer monte. D'où l'augmentation des cyclones les plus intenses.



# VOTRE VOCATION MÉRITE NOTRE PROTECTION

MUTUELLE  
RÉFÉRENCÉE  
PAR  
LE MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE

SANTÉ • PRÉVOYANCE • PRÉVENTION  
PROFESSIONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE



Distribuée par la Mage  
**MAGE**  
mutuelle de l'éducation  
santé • prévoyance • et plus



réinventons / notre métier

> Retrouvez-nous sur [ite.re/educnat](http://ite.re/educnat)

## Contre l'état d'urgence dans le droit commun

L'état d'urgence, entré en vigueur le 14 novembre 2015 suite aux attentats terroristes contre le journal Charlie Hebdo, s'applique depuis bientôt deux ans. Le gouvernement a choisi de ne pas le proroger au 1<sup>er</sup> novembre prochain. Néanmoins, il ne compte pas renoncer à toute une série de dispositifs sécuritaires qu'il autorise et a décidé de les faire entrer dans le droit commun. Ainsi, le projet de loi « renforçant la lutte contre le terrorisme et la sécurité intérieure » est débattu à l'assemblée depuis le 25 septembre. Il comprend presque toutes les mesures de restriction des libertés et de consécration du pouvoir administratif qui jusqu'ici étaient considérées par l'État comme temporaires et exceptionnelles. Assignations à résidence, perquisitions, contrôle des déplacements par bracelet électronique, contrôle d'identité aux frontières, surveillance des communications pourront être mis en œuvre sans l'aval du pouvoir judiciaire. Même s'il est censé se limiter au domaine de l'antiterrorisme, ce texte s'il est voté engendrera un déséquilibre des pouvoirs et une régression démocratique. Deux rapporteurs spéciaux de l'ONU ont déjà demandé au gouvernement de mettre son projet de loi en conformité avec ses obligations internationales en matière de droits de l'homme. La FSU s'oppose à ce projet de loi et soutient la mobilisation contre l'extension des contrôles au faciès qu'il peut entraîner.



© THEP/ESP/ALIA

## Gouvernement

# Le logement social en danger

**La Fondation Abbé Pierre évalue à 10 millions le nombre de personnes mal logées ou SDF en France.**

Le gouvernement fait fi de cette réalité. Après la réduction de 5 euros de l'APL qui concerne les plus modestes, beaucoup d'étudiants et de personnes âgées notamment, il impose une baisse de 50 euros des APL pour les locataires des HLM qui devra être répercutée sur le prix des loyers. Charge aux bailleurs sociaux de trouver la somme (1,7 milliard d'euros) sur leurs budgets, déjà insuffisants. Les conséquences sont prévisibles : baisse des ressources des organismes HLM donc, à terme, baisse des constructions et des moyens disponibles pour l'entretien des logements et des immeubles, et suppressions d'emplois dans le bâtiment et l'immobilier. Le gouvernement entend faire porter l'effort uniquement sur le parc social public.

« C'est une volonté clairement affichée de détruire le modèle économique du logement social. Notre pronostic vital est engagé », explique Alain Cacheux, président de la fédéra-

tion des Offices publics de l'habitat.

Le projet de loi de finance 2018 va plus loin : il s'agit de réduire le budget des APL de 1,5 milliard d'euros supplémentaires l'an prochain, soit 3,2 milliards dès 2019.

Les réactions ont été vives. En témoigne la pétition d'élus locaux adressée au Président de la République, lancée au Congrès de l'Union sociale pour l'habitat à Strasbourg, fin septembre.

Le collectif unitaire *Vive l'APL* regroupant syndicats (Syndicat de la magistrature, CFDT, CGT, Solidaire, FSU...) et associations (CNL, DAL, Fondation Abbé Pierre, LDH, Emmaüs, Planning Familial...)

appelle à des initiatives partout en France, notamment le 14 octobre pour demander :

- La suppression des mesures contre l'APL et le retrait du projet de coupes budgétaires
- L'encadrement des loyers prévu par la loi
- Les moyens nécessaires aux bailleurs sociaux pour leur permettre d'assurer leur mission sociale (entretien du patrimoine, construction de logements sociaux...)

La FSU réaffirme que le droit à un logement décent doit être effectif. Partie prenante du collectif unitaire, elle appelle au succès des initiatives et à signer la pétition en ligne ([vivelapl.org](http://vivelapl.org)).

Sandrine Charrier

## Le CETA entre en application

Le CETA, traité de libre-échange entre l'Union européenne et le Canada, est entré en application provisoire ce 21 septembre. Ses conséquences désastreuses sont dénoncées depuis longtemps par les défenseurs de l'environnement et des droits humains, professionnels des filières d'élevage, associations de consommateurs et syndicats. Les conclusions sans appel de la commission d'experts nommée par le gouvernement auraient dû l'inciter à en exiger la suspension. Le CETA met en cause notamment la lutte contre le dérèglement climatique, pour l'emploi, pour la protection de la santé des citoyens et contre la disparition de l'élevage en France. Au moment où le gouvernement est engagé dans le chantier des États généraux de l'alimentation, son incohérence est patente.



© MIRA/ALIA



# Roland Berthilier :

## « Le mutualisme est d'avenir »

Le président de la Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale présente les perspectives de sa mutuelle.

**L**a MGEN, Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale, est née il y a 70 ans de la volonté d'enseignants, syndicalistes, militants de la protection sociale, de créer une forme de protection mutuelle préfiguratrice de la Sécurité sociale. Dans un champ de plus en plus concurrentiel, Roland Berthilier, son président, répond aux questions sur l'avenir de la mutuelle.

*Dans le contexte d'une multiplication de l'offre concurrentielle, comment la MGEN envisage-t-elle d'évoluer ?*

La MGEN reste la mutuelle des professionnels de l'Éducation nationale, gestionnaire de leur régime obligatoire. Elle s'est ouverte, au gré des évolutions des périmètres de la Fonction publique, aux fonctionnaires territoriaux, aux agents des ministères de l'enseignement supérieur, de la recherche, de la culture de la jeunesse et des sports... et récemment, de l'environnement.

L'adhésion à une complémentaire santé est individuelle dans la Fonction publique. La concurrence n'a ainsi rien d'une nouveauté et nous avons toujours su montrer aux agents qu'ils avaient raison de nous faire confiance. Mais c'est une réalité, d'autres acteurs arrivent et veulent « conquérir des parts de marché » et le référencement n'a rien fait pour aider, bien au contraire, imposant un cahier des charges plus assurantiel que mutualiste. La MGEN dispose d'atouts uniques : son ancrage structurel dans la communauté éducative et sa présence sur le terrain. Les 3 500 mi-

litants MGEN sont aux côtés des personnels, dans une relation de pair à pair, et cela fait toute la différence. Alors, oui, nous évoluons, nous le faisons sur la base de nos valeurs et principes solidaires.

*Comment définir l'esprit mutualiste au XXI<sup>e</sup> siècle ?*

Il n'est pas si éloigné de l'esprit mutualiste des origines ! Solidarité, proximité, démocratie, respect de la personne sont des principes qui guident notre action. L'idée mutualiste est simple : des personnes s'associent pour trouver ensemble des réponses. Ainsi, la MGEN est à but non-lucratif et appartient à ses adhérents. Nos militants et nos salariés n'ont pas pour seule mission de vendre des produits d'assurance mais plutôt de dialoguer avec les adhérents pour trouver les solutions les plus adaptées à leurs problématiques. La différence est considérable ! Ce sont les adhérents qui décident, par leur vote, des grandes orientations.

Cet esprit souffle toujours sur la MGEN. L'esprit de coopération est illustré par notre volonté de s'unir avec d'autres mutualistes au sein du Groupe VYV que nous venons de créer, notamment avec Harmonie mutuelle. L'esprit numérique également : à nous d'utiliser les progrès technologiques pour être encore plus utiles aux adhérents et aux patients. L'économie du partage est souvent très poché du mutualisme.

Les jeunes collègues ne s'y trompent pas. Ils sont très nombreux à rejoindre la MGEN dès leur en-

«  
Le  
référencement  
impose  
un cahier des  
charges plus  
assurantiel  
que mutualiste.  
»



trée en fonction et prouve que le mutualisme est d'avenir.

*Comment la MGEN apprécie-t-elle les orientations de la nouvelle majorité parlementaire dans le domaine de la protection sociale ?*

Les réformes importantes dont nous avons besoin pour que l'accès à des soins de qualité soit une réalité pour tous ne sont pas là. Je m'inquiète de voir revenir la politique du coup de rabot et du report des charges vers les complémentaires santé, comme l'augmentation du forfait hospitalier. Soyons clairs, tout transfert de charge vers les mutuelles pèse sur les cotisations de nos adhérents. Nous ne le souhaitons pas. ♦

Propos recueillis par Matthieu Leiritz

## Une 4<sup>e</sup> zone de vacances

Entre cumul journée de commémoration et fête religieuse, la semaine du 7 au 11 mai 2018 sera courte ! Alors que la zone B sortira de quinze jours de vacances, l'académie d'Orléans-Tours a donc modifié son calendrier en reprenant deux jours sur la première semaine de vacances et déplaçant la fin des vacances de printemps sur la « semaine gruyère ». D'autres académies de la zone B s'interrogent, les recteurs pouvant proposer des modifications. En l'absence d'un cadrage national, une quatrième zone de vacances est de fait créée. Un calendrier avec deux zones de vacances et une semaine en commun permettrait d'éviter de tels déséquilibres. En attendant, la prise en compte des rythmes chronobiologiques favorisant les apprentissages des élèves pèse peu face aux intérêts de l'industrie du tourisme.

## Académies

# Fusion de Caen et Rouen ?

**L**a rentrée s'est faite sans rectrice dans l'académie de Rouen, démise de son poste par le gouvernement en juillet ; le recteur de Caen, recteur de la région académique (comprendant les deux académies normandes) devant endosser les prérogatives de deux recteurs.

Dès la loi de janvier 2015 instituant treize régions, l'Éducation nationale s'était interrogée sur l'avenir des académies dans ce nouveau contexte. Sous la pression d'organisations syndicales dont principalement la FSU, le gouvernement de l'époque avait renoncé à regrouper les académies d'une même région, mais avait créé la fonction de recteur de région académique, pilote du comité régional académique regroupant les recteurs de la région, qui a des compétences d'expérimentation dans de nombreux domaines.

La FSU s'est opposée dès janvier 2015 à la fusion des aca-



Le recteur de l'académie de Caen couvre en cette rentrée deux académies : Caen et Rouen.

démies. En effet, au-delà des économies d'échelle probables à court terme, était présente aussi la volonté d'une régionalisation plus poussée du second degré.

En installant un seul recteur pour deux académies, le ministère fait un pas de plus vers des académies aux contours identiques à ceux des régions.

L'expérimentation normande est un ballon d'essai. La FSU réclame une transparence des discussions et que les personnels y soient associés.

La fusion des académies conduirait à celle des services, ce qui dégraderait la qualité du service public, les conditions de travail des personnels des rectorats (suppression de postes, surcharge de travail et moindre qualité du service), et la gestion des carrières de tous les personnels. ♦

Sandrine Charrier

## Non-titulaires

# 7 et 8 novembre : stage et action nationale

**A**ujourd'hui, un agent sur cinq n'est toujours pas titulaire. Le dispositif de la Loi Sauvadet, bien que très insuffisant, n'est pas assuré d'être prolongé, alors qu'il arrive à son terme en mars prochain.. Qu'ils soient contractuels de droit public, recrutés en CUI ou même encore fonctionnaires à temps incomplet dans le versant territorial, recrutés sur des fonctions normalement assurées par des fonctionnaires ou sur des fonctions uniquement mises en œuvre par le biais de contrats,

les conditions d'emploi et de rémunération placent souvent ces agents dans une situation insupportable à laquelle la FSU ne se résout pas.

Pour connaître vos droits et les défendre, deux jours de stage qui intégreront la participation à la journée de mobilisation et d'action nationale des contractuels, mercredi 8 novembre à Paris à l'appel de la FSU, sont organisés.

Un rassemblement et une audience auprès du ministre de l'Action et des comptes pu-

blics sont prévus. Il est donc important qu'un grand nombre de contractuels participent à ces journées, afin de s'informer mais aussi témoigner de la réalité de leurs conditions de travail et d'emploi. Et également pour que

les demandes immédiates des non titulaires soient portées ensuite devant le gouvernement et donner à voir la mobilisation des non titulaires, leur combat pour des conditions de travail plus justes. ♦

S. C.

## Inscription au stage

Si vous souhaitez vous inscrire au stage national sur les contractuels qui aura lieu au SNUipp-FSU, 12 rue Cabanis, Paris 14<sup>e</sup>, métro Glacière, les 7 et 8 novembre, faites-le auprès de votre syndicat national.



PLF 2018

# L'Éducation nationale oubliée

Les grandes orientations du projet de loi des finances ont été rendues publiques après le conseil des ministres du 27 septembre. L'enseignement scolaire, mission dite « préservée » n'est doté d'aucun emploi supplémentaire.

Si 3 880 créations de postes devant élèves sont annoncées dans le premier degré, elles proviennent des recrutements effectués en 2017 et seront financées au détriment des collèges et des lycées qui subiront la suppression de 2 600 postes d'enseignants et 200 postes de personnels administratifs : « Cette diminution n'aura pas d'impact sur les moyens d'enseignement », précise la note de presse du ministère. La priorité au primaire claironnée par le ministre aura donc du mal à se concrétiser et se concentrera sur le seul dédoublement des CP en REP qui coûtera 3 400 postes.



La crise de recrutement ne peut donc que se poursuivre, la baisse du nombre de postes offerts aux concours étant un très mauvais signal envoyé aux étudiants.

Depuis 2009, les effectifs d'élèves du second degré ne cessent pourtant de croître. Avec 50 000 élèves supplémentaires à la rentrée 2017, le second degré connaît une nouvelle augmentation de ses

effectifs après celle de 43 000 à la rentrée précédente, avant une nouvelle augmentation à la rentrée 2018.

Conséquences : les classes à 30 en collège et à 35 en lycée deviennent la norme, le potentiel de remplacement a été laminé, les personnels sont sommés d'accepter toujours plus d'heures supplémentaires. ♦

Matthieu Leiritz

Baccalauréat

## Réforme en vue

Le ministre de l'Éducation nationale annonce l'ouverture d'une concertation fin octobre ainsi qu'une évolution des programmes et de l'organisation des enseignements au lycée. La première session du bac ainsi réformé doit avoir lieu en 2021 [2020 pour les épreuves anticipées].

« Muscler » le baccalauréat pour en faire un « tremplin » vers les études supérieures tout en souhaitant sa simplification, voilà le projet ! On attend le détail de la réforme

pour janvier 2018. Au détour de déclarations à la presse, on voit poindre un lycée à la carte sanctionné par un bac réduit à quatre épreuves terminales et le reste au contrôle continu, assorti d'une évaluation des pré-requis à l'entrée à l'université. Dès la seconde, les élèves risquent ainsi de voir leur destinée d'étudiant scellée par un choix de parcours désormais déterminant.

Pour la FSU, le baccalauréat doit rester le premier grade

universitaire et le pré-requis à l'affectation dans l'enseignement supérieur. Définir les facteurs de réussite nécessaires aux formations supérieures doit permettre une information claire sur les exigences et les contenus des formations envisagés par le lycéen, mais ne doit en aucun cas le brider. La question de l'articulation entre réforme du bac et affectation dans l'enseignement supérieur reste posée. ♦

Sandrine Charrier

## Élections Psychologues

La création du corps des psychologues de l'Éducation nationale entraîne l'organisation d'élections professionnelles, prévues par le décret du 1<sup>er</sup> février 2017. Pour tous les psychologues des deux spécialités (1<sup>er</sup> degré : « Éducation, développement et apprentissages », second degré et enseignement supérieurs « Éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle »), le vote se fera par correspondance avant le 28 novembre 2017, date de clôture du scrutin. Les futurs délégués du personnel siégeront dans les nouvelles CAPA et CAPN dès janvier.

## Scolarité des enfants handicapés : de bonnes conditions, maintenant !

Suite aux mesures liées à la loi de février 2005, la scolarisation des enfants en situation de handicap en milieu ordinaire a plus que doublé en 12 ans (280 000 en 2016). 3 500 enfants étaient encore sans auxiliaire de vie scolaire (AVS) deux semaines après la rentrée. Le Collectif Citoyen Handicap a lancé une pétition signée par presque 30 000 personnes pour obtenir des moyens et un vrai statut pour ces personnels.

## Les enseignants pour cible

La Cour des Comptes a publié son rapport « Gérer les enseignants autrement. Une réforme qui reste à faire ». Elle y égrène, comme chaque année, un certain nombre de poncifs habituels de la pensée libérale sur le travail et les missions des enseignants sans jamais faire le moindre cas des réalités d'un métier complexe et du fonctionnement des établissements. Nous y reviendrons dans le prochain POUR.

## Emplois aidés

23 000 contrats aidés ont été supprimés dans les écoles et établissements à cette rentrée. Traduction : coup d'arrêt à l'aide administrative, manque d'accompagnement des élèves en situation de handicap, appauvrissement des vies scolaires. Cette décision brutale renvoie au chômage des salariés précaires. La FSU, qui dénonce ces suppressions, demande leur retour et leur stabilisation sur les missions qui participent de la qualité du service public qu'ils assureraient, sur des emplois pérennes d'agents publics. Elle a écrit au ministre de l'éducation nationale et au premier ministre en ce sens.

## Primaire : CP à 12

« Pour parvenir à 100 % de réussite au CP », dit le ministre, « le dispositif CP à 12 élèves en REP + » est la solution. À cet effet, 2 500 postes ont été pris en urgence à cette rentrée sur d'autres missions d'enseignement essentielles. À terme, les 12 000 classes de CP et CE1 en REP et en REP+ devraient être dédoublées. Mais le ministère ne mettant pas les moyens, les élèves en CP dédoublé cette année se retrouveraient en CE1 « ordinaire » à la rentrée prochaine, alors que l'efficacité des effectifs réduits suppose de la continuité. En tout état de cause, les 3 400 postes pris sur les 3 881 créés au primaire ne suffiront pas pour dédoubler l'ensemble des CP et CE1 en éducation prioritaire.

## Le SNUipp fait son université

L'Université d'automne du SNUipp-FSU aura lieu à Leucate du 20 au 22 octobre. 400 enseignants et 26 chercheurs s'y rencontrent chaque année pour dialoguer à partir des résultats des recherches. Pour exemple, Boris Cyrulnik y interviendra sur « l'école et l'affectivité », Françoise Lantheaume expliquera « comment les enseignants parviennent à durer dans le métier », et Roland Goigoux reviendra sur l'enquête qu'il a coordonnée, « apprendre à lire et à écrire ».

## Mixité scolaire

# Expérimentation à Toulouse

**L**a rentrée 2017 à Toulouse a vu la mise en place d'une « expérimentation mixité scolaire » dans plusieurs collèges de la ville. 130 élèves de CM2 issus d'écoles situées dans des quartiers défavorisés sont accueillis en 6<sup>e</sup> dans 5 collèges de l'agglomération, parfois assez éloignés de leur domicile. Dans le même temps, 5 collèges REP + seront rénovés ou reconstruits ailleurs afin de permettre de lutter contre la « ghettoïsation sociale » de certains quartiers. Premier de la liste, le nouveau collège Badiou verra le jour en 2021, à 3 km de son emplacement actuel.

Si ce dispositif voulu par le Conseil départemental prévoit un investissement de 46 M€ sur 5 ans, l'État s'est montré quant à lui assez frileux puisque sa dotation en personnels supplémentaires notamment n'a été assurée



130 élèves de CM2 issus d'écoles situées dans des quartiers défavorisés sont accueillis en 6<sup>e</sup> dans 5 collèges.

que par redéploiement de moyens déjà existants. C'est regrettable car les enjeux de mixité sont importants dans une ville où beaucoup de familles contournent la carte scolaire ou inscrivent leurs enfants dans le privé. La FSU

s'est montrée dès le départ favorable à cette initiative, tout en insistant sur la nécessité d'associer les familles et les habitants des secteurs concernés aux décisions prises. La FSU réclame en outre que le secteur privé se voit contraint de participer au dispositif au même titre que les collèges du public. ♦

Sandrine Charrier

## Français et mathématiques

# De nouvelles évaluations en Sixième

**L**es évaluations des 828 000 élèves de sixième auront lieu entre le 6 novembre et le 1<sup>er</sup> décembre. Ils passeront deux épreuves de 50 minutes chacune sur support numérique, en français et en mathématiques.

Après quelques exercices communs permettant de sonder leurs difficultés, les élèves seront orientés vers une seconde série adaptée à leur niveau qui affinera les résultats.

Ces tests seront corrigés numériquement et les résul-

tats seront transmis aux familles.

Il s'agit d'établir un diagnostic d'entrée au collège. Ces évaluations sont censées être une photographie des compétences des élèves et ainsi permettre aux enseignants de davantage individualiser leurs pratiques pédagogiques. Le ministère prétend que cette évaluation permettra de mieux aider les élèves; cependant les items ne seront pas connus des enseignants et les résultats seront donnés sous forme

de positionnement sur des compétences bien trop larges pour apporter de l'information aux collègues.

À partir de 2018, des Indicateurs de valeur ajoutée (IVAC) pourraient être calculés par établissement. Si ces indicateurs pouvaient avoir de l'intérêt dans le dialogue établissement/administration, attention cependant à ce que la publication de ces IVAC ne renforce pas la concurrence entre les établissements. ♦

S. C.





## École primaire À la sauce Blanquer

**J**ean-Michel Blanquer, le nouveau ministre de l'Éducation nationale, avait promis en mai de mettre fin à l'« effet yoyo », finissant par décourager les enseignants qui doivent, selon les directives, infléchir voire modifier leurs pratiques à chaque alternance politique.

Entre la parole et les actes, l'écart s'apprécie aux annonces et aux mesures que le ministre a en très peu de temps formulées : mise en place des CP à 12, démantèlement du dispositif « plus de maîtres que de classe », changement de rythmes scolaires, évaluations à l'entrée en CP, discours simplistes sur les méthodes de lecture, maîtrise des quatre opérations entre le CP et le CE1, quitte à remettre en cause les nouveaux programmes, mais aussi la politique des cycles. Le ministre se pose en sauveur de l'Éducation nationale grâce à une politique qu'il affirme fondée sur le pragmatisme... tout en dénigrant ceux qu'il appelle « pédagogistes ». Il s'appuie sur les neurosciences, comme si elles pouvaient trancher à elles seules tout débat pédagogique sur le « comment ap-

prendre » écrit Marie Duru-Bellat dans « Alternatives économiques ». La sociologue regrette à la fois la précipitation de nouveaux changements imposés sans que les réformes en place aient été évaluées et, pragmatique, note que « rien n'est parfaitement mécanique dans les apprentissages, sinon des pilules suffiraient ».

La gestion de la complexité fait partie des compétences professionnelles des enseignants qui dans leur quotidien sont très éloignés des débats réchauffés que le ministre met sur la table médiatique. Pendant qu'il se répand, et

alors que le dernier rapport de l'OCDE confirme que l'école primaire française reste largement sous-investie, « Acteur public » rapporte que pour l'entourage du ministre, « les besoins d'enseignement ont été surestimés dans les budgets précédents ».

L'OCDE démontre pourtant le lien entre la dépense en éducation et la « performance » d'un système éducatif, notamment sur la reproduction des inégalités sociales en inégalités scolaires. Ce n'est pas « neuroscientifique », mais c'est quand même mesuré! ♦

Pierre Garnier

## Plan Langevin-Wallon : 70 ans

Projet global de réforme de l'enseignement et du système éducatif français élaboré à la Libération conformément au programme de gouvernement du Conseil national de la Résistance en 1944, le plan Langevin-Wallon a nourri les évolutions de l'Éducation : démocratisation de l'enseignement, exigence de justice sociale, culture commune, scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans... Jamais appliqué en tant que tel il reste un texte de référence en matière d'éducation et aura des répercussions concrètes avec notamment la création des psychologues scolaires. La journée organisée le 15 septembre à l'occasion de ses 70 ans par l'Association des descendants et amis de Henri Wallon prend tout son sens dans les débats actuels sur l'École.

## Affectation post-bac : la logique du tri

En cette rentrée, des milliers de bacheliers se sont retrouvés sans affectation ou affectés dans des disciplines ou des établissements éloignés de leurs choix. Le Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation a donc décidé de lancer dans la précipitation dès juillet une concertation de grande ampleur. Face à cette situation de crise, il s'agit de mettre fin au tirage au sort des bacheliers pour les affectations en licence non sélective dès la rentrée 2018. Dans le même temps, les prévisions budgétaires ignorent l'ampleur de la poussée démographique estimée à 40 000 étudiants supplémentaire par an jusqu'en 2025. Le ministère ouvre donc des discussions dans un contexte tendu. Pas moins de 55 réunions ont été programmées sur 5 semaines, essayant de brasser l'ensemble des questions d'orientation, d'affectation, de pédagogie, de vie étudiante, de « professionnalisation » de la licence et des filières sous tension. Il y aura synthèse des débats mi-octobre et une annonce précise de réforme des affectations post-bac en décembre. Faute de projet ministériel clair, on ne peut que s'interroger sur le terme de « prérequis » qui seraient désormais nécessaires pour une poursuite d'étude. Faute de capacité d'accueil suffisante, comment pourrait-ce être autre chose que de la sélection ?



# IR U C'est la rentrée



## Nouveauté

Le métier d'enseignant ne se limite pas à « faire classe » : il y a aussi un avant, un après. Cet ouvrage permet de réfléchir à ces activités. Il est trop facile de penser que les difficultés relèvent de problèmes personnels, de posture inadaptée, quand on sait comment, investi.es, créatif.ves, inventif.ves et engagé.es, les professeur.es des écoles tiennent le système à bout de bras.



## > abonnez-vous à...

### Regards croisés



Revue trimestrielle  
Abonnement à la revue  
26 € / an (4 numéros)

### La lettre électronique



Cette lettre paraît tous les mois  
Abonnement gratuit sur le site

Toutes les publications de l'Institut sont sur [www.institut.fsu.fr](http://www.institut.fsu.fr) – Livres à commander à

Institut de recherches de la FSU

104, rue Romain Rolland 93260 LES LILAS – Tél.: 01 41 63 27 60 – E-mail: [institut@institut.fsu.fr](mailto:institut@institut.fsu.fr) – Site Internet: [www.institut.fsu.fr](http://www.institut.fsu.fr)

Accompagné du chèque de règlement (2 € de frais de port en sus/livre)



# Fonction publique : on en veut !



Dossier réalisé par :  
Grégory Bekhtari, Sandrine Charrier,  
Pierre Garnier, Matthieu Leiritz,  
Marie-Rose Rodrigues-Martins.

© MIRA/VALJA

**Le 10 octobre, les fédérations de la Fonction publique se sont mobilisées pour « stopper les offensives contre la Fonction publique » et faire reconnaître le travail, les missions et l'engagement professionnel des agents.**

**L**e passage de l'ouragan Irma sur les Antilles a mis cruellement en évidence les inégalités du service public sur le territoire. Le désastre constaté relance plus que jamais la nécessité d'un service public capable d'assurer toutes ses missions, d'accompagner les agents notamment dans l'aide apportée aux populations les plus en difficulté. C'est dans cette situation de crise que le gouvernement a entrepris de s'attaquer brutalement aux services publics et aux droits sociaux : réduction des dépenses publiques,

suppression des contrats aidés, baisse des APL, réforme du code du travail. Le projet de budget 2018, la loi de programmation des finances publiques tout comme le projet de financement de la sécurité sociale vont conduire à des dégradations supplémentaires.

Il promet une baisse de la dépense publique de trois points de PIB sur cinq ans, prétextant « une addiction française à la dépense publique ». Sa feuille de route est libérale (gel budgétaire à la Justice et à la Protection judiciaire, diminution de budget avec -30 % pour le ministère du Travail,

...

limitation de l'autonomie financière des collectivités locales - investissements en chute de 73 % à 56 % depuis 2012) Certaines mesures, ne prenant pas en compte l'augmentation nécessaire des dépenses de santé, pourraient orienter le système de santé vers un système encore plus inégalitaire. Cette politique, lourde de conséquences pour tous les salariés constitue une remise en cause du modèle social français.

Pour les agents les mesures seront lourdes de conséquences : gel du point d'indice, jour de carence, CSG, étalement de PPCR, recours aux non titulaires, dégradation du pouvoir d'achat des retraités...

et perspective de 120 000 suppressions d'emplois dans les trois versants de la FP). Cela produira une baisse du pouvoir d'achat pour les 5,4 millions d'agents (après 9 % de perte de pouvoir d'achat subi en sept ans) et des conditions de travail dégradées.

Les personnels risquent donc de ne plus pouvoir assurer les missions essentielles pour le développement et la cohésion du pays.

La fonction publique, ses usagers, ses agents doivent passer avant les intérêts des riches et du monde de la finance. Il est nécessaire de se revenir sur la réforme de l'ISF et de la fiscalité.

# Défendre la Fonction publique et ses personnels



120 000 postes seraient supprimés en 5 ans, dont pas moins de 70 000 dans la Fonction publique territoriale.

**D**ans son souci de relancer l'économie française, le Président de la République affiche sa détermination d'en lever les blocages supposés. Cibles favorites de ce jeune chef d'état au vieux logiciel libéral : la fonction publique et ses personnels.

La Fonction publique considérée comme un poids par le gouvernement plutôt qu'un atout dans la compétition économique, il s'agit d'en diminuer le volume et le coût. D'où d'emblée une mesure symbolique à destination de l'opinion en stigmatisant les fonctionnaires « nantis » : le rétablissement du jour de carence, initié par Nicolas Sarkozy, supprimé par François Hollande. Dans le privé les deux tiers des salariés n'y sont pas assujettis, ayant obtenu des accords de branche ou d'entreprise, l'essentiel pour le gouvernement était de diviser le salariat.

## De nouvelles suppressions de postes

La modernisation vantée par le candidat Macron se traduira par une nouvelle vague de suppressions de postes, même si le budget 2018

affiche une augmentation des dépenses pour l'Éducation nationale, en trompe l'œil (lire page 13) : 120 000 postes seraient supprimés en 5 ans, dont pas moins de 70 000 dans la Fonction publique territoriale, quand le SNUTER FSU dénonce les sous-effectifs nuisant à la qualité du service public de proximité. Rien n'est prévu pour résorber la précarité qui touche 20 % des effectifs, non titulaires, contractuels.

Quant aux promesses pré électorales d'augmentation des revenus, les faits parlent d'eux-mêmes : le gel du point d'indice, en vigueur depuis 2010 après une brève interruption en 2016, est reconduit pour 2017 et 2018, quand les fonctionnaires ont déjà subi en moyenne une baisse de près de 9 % de leur pouvoir d'achat en tenant compte de l'inflation et de l'augmentation de la retenue pour la retraite sur le traitement brut.

## Déroulement de carrière ?

Plaider, comme le fait le ministre de l'action et des comptes publics, Gérard Darmanin, la compensation



de cette régression par le déroulement de carrière relève de la triste farce : dans les années 80, un personnel de catégorie A en début de carrière gagnait mensuellement l'équivalent de deux smic, contre 1,25 aujourd'hui.

Comment dès lors s'étonner de la perte d'attractivité de certains de nos métiers et des difficultés de recrutement, en dépit d'un chômage de masse ?

Deux autres mesures s'attaquent au pouvoir d'achat des fonctionnaires, et notamment des retraités. La FSU a beaucoup pesé, par la négociation et la mobilisation des personnels, pour arracher à la précédente majorité un début de revalorisation salariale via le « PPCR », par une amélioration globale des carrières. Insuffisante pour certains, mais pas pour le nouveau pouvoir qui a rapidement annoncé le possible report de leur application à l'année prochaine.

### CSG augmentée

Enfin, au nom du rétablissement de l'équilibre des comptes publics, la CSG sera augmentée de 1,7 point au premier janvier 2018. Pour les fonctionnaires en activité, le gouvernement envisage plusieurs mesures de compensation partielle comme la suppression de la CES (contribution exceptionnelle de solidarité : 1 % du traitement brut pour les agents gagnant plus de 1 400 euros nets mensuels), des cotisations maladie versées notamment par les non titulaires ainsi que par une prime mensualisée.

Pour les retraités ? Rien... ils ont déjà une première fois exprimé leur juste colère par leur participation massive à la belle mobilisation inter-syndicale du 28 septembre.

Dans ce contexte, tout en appelant les fonctionnaires à se mobiliser massivement dans la grève et la manifestation le 10 octobre, la FSU abordera les Forums de la Fonction publique sur « *ce que veut dire le service public aujourd'hui, quelles missions doivent aujourd'hui porter les collectivités locales, l'État, notamment dans la refonte territoriale (Gerard Darmanin)* » dans un esprit résolument offensif, décidée à défendre les services publics et les personnels qui les font vivre. 💧

# Valoriser l'emploi public

**L'**État emploie 5,4 millions d'agents (dont 17 % d'agents non-titulaires sous contrat de droit public) dans les trois versants de la Fonction publique (État, territoriale, hospitalière). La part de l'emploi public en France comparée à l'emploi total se situe dans la moyenne des pays de l'OCDE (20 %).

Elle a certes été fragilisée par des suppressions continues de plusieurs milliers de postes de fonctionnaires au cours du précédent quinquennat, si bien qu'une baisse du nombre total d'agents a été enregistrée pour la première fois depuis 1980 à la fin de l'année 2015.

Cependant, les perspectives pour l'avenir sont encore plus sombres si le gouvernement actuel maintient sa volonté de supprimer 120 000 postes d'ici cinq ans. L'objectif d'économie budgétaire est devenu l'unique boussole de la politique de recrutement de l'État. Le choix de baisser le nombre de postes aux concours d'enseignement pour la rentrée 2018 (- 2 600 dans le second degré), celui de réduire les dotations aux collectivités territoriales (-300 millions) et de les contraindre à geler les embauches en sont des exemples flagrants.

Du reste, les secteurs où les besoins en agents se font sentir ne se limitent pas à l'Éducation nationale ou aux collectivités locales. Pour garantir la qualité du service public sur l'ensemble du territoire, et assurer des conditions de travail décentes pour les agents, plutôt que de laisser perdurer des situations de sous-effectif ou d'avoir recours



La FSU est favorable au renforcement des dispositifs d'attractivité et revendique également un véritable plan de prérecrutement.

à l'emploi précaire, l'employeur public devrait recruter massivement des titulaires par concours sur des emplois permanents.

Dans certaines zones dites sensibles, et dans certains corps de métiers, le risque d'une crise de recrutement et d'une pénurie de personnels formés est bien réel. C'est pourquoi la FSU est favorable au renforcement des dispositifs d'attractivité (Avantage Spécifique d'Ancienneté, Nouvelle Bonification Indiciaire, augmentation de l'indemnité de résidence...) et revendique également un véritable plan de prérecrutement.

Contrairement aux expérimentations actuelles (Emplois Apprentis Professeurs ou nouveaux contrats de droit public en application de la loi Égalité et citoyenneté), aussi problématiques qu'insatisfaisantes, ce plan ouvrirait le droit à un nombre important d'étudiant-es se destinant à rejoindre la fonction publique à une rémunération et à un vrai statut. 💧

## CSG : derrière la hausse

L'augmentation de 1,7 point de la CSG au 1<sup>er</sup> janvier pour tous les salariés, non compensée pour les retraités, n'est pas seulement une nouvelle ponction pour leur pouvoir d'achat. Elle est également lourde de menaces pour l'ensemble de notre système de protection sociale. Elle s'inscrit en effet dans une logique de financement par la fiscalité et non par les cotisations, au nom de la compétitivité salariale européenne, en clair dans une logique permettant à certains pays d'adopter des législations en matière de droit du travail et de salaires plus défavorables aux salariés que dans d'autres États, dans la perspective d'attirer les entreprises sur leur sol. Mais la fiscalité d'un pays participe de son attractivité aux yeux des investisseurs étrangers. En clair, le risque d'un assèchement des ressources de notre système de sécurité sociale est grand, ouvrant la voie aux appétits des assureurs privés.

## PPCR : la parole de l'état doit être respectée

Le cycle de discussions PPCR, « parcours, carrière et rémunérations », engagé par le précédent gouvernement, n'a pas débouché sur un accord majoritaire mais ses principales dispositions ont été mises en application à travers une série de décrets. Malgré les insuffisances du protocole que la FSU a pointées, PPCR a représenté au moins deux grandes nouveautés positives : pour la première fois depuis longtemps, l'administration acceptait d'ouvrir le dossier salarial pour l'ensemble de la fonction publique. Surtout, le PPCR abordait ce sujet en priorité par des mesures sur les grilles de salaires (déroulés de carrière, ajouts de points d'indice, création de nouveaux grades) et sur la valeur du pont d'indice, alors que jusqu'à présent ce dossier était traité, quand il l'était, administration par administration, et donc principalement par la création ou l'augmentation des régimes indemnitaires. Pour la FSU, c'est cette méthode de discussion d'ensemble qu'il faudrait aujourd'hui reprendre pour aller plus loin que le PPCR, principalement sur l'indiciaire. Parmi les insuffisances figurait le problème du calendrier de mise en œuvre. Les premières mesures se sont déjà concrétisées ; ce qui est pris n'est donc plus à prendre. Mais le PPCR doit se déployer jusqu'en 2020. Le gouvernement a évoqué le report possible des mesures prévues à partir de 2018 selon un tempo qui n'a toujours pas été précisé à l'heure où ces lignes sont écrites. Pour la FSU, toute tentative d'étalement serait inacceptable. Elle constituerait une nouvelle attaque contre le pouvoir d'achat et une trahison du dialogue social.

## Une plaquette pour faire connaître la FSU



# La FSU engagée au quotidien



## Science et technique des activités physiques et sportives : un plan d'urgence

Les étudiants de STAPS ont manifesté le 19 septembre. Les conditions d'étude deviennent inacceptables (amphithéâtres bondés, installations insuffisantes...). De plus 10 000 lycéens ont été refusés dans la filière et ont été contraints de changer d'orientation. Les formateurs sont eux aussi touchés par ces contraintes et voient leurs conditions de travail se détériorer (augmentation des effectifs, précarité, pressions, manque de concertation...) entraînant la dégradation de la qualité des formations. Suite aux interventions du SNEP et du SNESUP le ministre a décidé de mettre en place un groupe de travail spécifique. Il s'agira de lutter contre l'idée d'une sélection à l'entrée de Staps et de porter l'idée du développement du sport avec les Jeux Olympiques en 2024 dans des traductions concrètes : accès de toutes et tous en Staps, infrastructures adaptées et accessibles, maquettes de formations ambitieuses, amélioration des conditions de travail des personnels.

## La FSU dénonce le slogan du Medef. Gattaz présente ses excuses

Le 20 septembre la FSU révèle le slogan passé inaperçu du Medef « Si l'école faisait son travail, j'aurais du travail ». Elle a dénoncé un mépris pour le système public d'éducation, ses personnels et ses élèves et lancé

une campagne en diffusant sur son compte twitter le slogan accompagné d'une réponse acerbe et d'un lien sur un communiqué de presse lequel dénonce un Medef qui tente de faire oublier qu'il n'a pas réussi à créer le million d'emplois promis venant du *crédit d'impôt compétitivité emploi* (CICE). Le Medef prétexte l'idée d'une blague. Mais face aux critiques des syndicats, d'anciens ministres, et finalement du ministre de l'EN, Gattaz retire le slogan et s'excuse dans une vidéo sur le compte twitter du Medef auprès des personnels qui « auraient pu se sentir visés ».

## Mobilisation payante : La Martinique récupère ses contrats aidés

Dès la rentrée la FSU Martinique a mené une grande campagne médiatique pour dénoncer la suppression de plus de 2000 contrats-aidés (540 dans l'enseignement, 370 dans la territoriale, 1 500 dans les mairies et associations). Un préavis de grève reconductible a été déposé et l'opération « vies scolaires mortes » lan-





cée. La grève est très largement suivie et des centaines de personnels manifestent chaque jour devant le Rectorat ou la Préfecture. Les réseaux sociaux sont inondés par les actions menées. L'unité syndicale et associative est créée, rassemblant syndicats et fédérations de parents d'élèves. Après une annonce par la rectrice de la recréation de 500 CUI, le Préfet précisait que 300 d'entre eux seraient destinés aux associations et mairies. Cette décision a dopé la mobilisation et renforcé l'unité.

Le 25 septembre les maires de 33 communes des 34 de la Martinique ont rejoint le mouvement. Tous les services municipaux ont été fermés. Une grande manifestation a réuni des milliers de personnes à Fort de France.

Cette mobilisation a amené le Préfet à annoncer le retour aux 920 contrats aidés dans l'EN et l'annulation des suppressions dans les collectivités.

### Mobilisation contre la répression antisyndicale à la ville de Paris

La direction du centre d'action sociale de la ville de Paris (CASVP) a décidé de muter dans un autre arrondissement une assistante sociale syndiquée au SNUTER-FSU de la ville de Paris « dans l'intérêt du service » du fait de son engagement syndical.

L'agent n'ayant commis aucun acte pouvant lui être reproché la CASVP utilise la nécessité de service en l'absence de possibilité d'une procédure disciplinaire. Il s'agit d'une sanction déguisée. Le tribunal administratif sera saisi mais les délais seront longs. Il s'agit là d'intimider les travailleurs sociaux.

Parce qu'il est inenvisageable de laisser la CASVP nier les droits des personnels et les forcer au silence, le SNUTER-FSU et les autres syndicats du CASVP (CGT-FO-CFDT-SUD) ont relayé largement la pétition « Si tu l'ouvres, je te mute ! » (2000 signatures le 14 septembre) et ont appelé les personnels à manifester devant la mairie du 20<sup>e</sup> en soutien à la collègue injustement « sacrifiée ». Ils demandent au CASVP de mettre fin à la procédure et de revenir à une dynamique de travail visant à restaurer le climat professionnel. ♦

## La FSU en quelques mots

**A**vec 160 000 adhérents, La Fédération Syndicale Unitaire est en France la deuxième organisation syndicale de la fonction publique d'État. C'est également la première organisation syndicale de l'enseignement.

La FSU est née en 1993 de la volonté de consolider un syndicalisme de transformation sociale, ancré sur les métiers et les pratiques professionnelles, désireux de renforcer les services publics, et de défendre les personnels qui les font vivre.

La FSU agit par la négociation appuyée par un rapport de force, avec le souci de mobiliser et de rassembler les salariés, en recherchant toujours les conditions de l'unité syndicale la plus large.

Après 1993, par une « percée flamboyante\* » aux élections professionnelles, la Fédération syndicale unitaire s'est rapidement imposée comme la première organisation syndicale de l'enseignement, loin devant l'UNSA ou la CFDT. Ses syndicats nationaux sont souvent très majoritaires au sein de l'Éducation nationale, qu'il s'agisse du SNEP, du SNES, du SNESUP, du SNUIPP, ou du SNETAP dans l'enseignement agricole. Professeurs de lycées professionnels du SNUEP, personnels administratifs du SNASUB, infirmières du SNICS, inspecteurs du SNPI, personnels des affaires culturelles (SNAC) ou de l'Éducation populaire (EPA), chercheurs scientifiques du SNCS, personnels des lycées agricoles du SNETAP ou chefs d'établissement du SNUPDEN se battent pour pro-

mouvoir un syndicalisme de lutte et de propositions.

Très présente dans les grandes luttes de 1995 contre le plan Juppé sur la Sécurité sociale, de 2003 et 2010 sur les retraites, ou 2006 contre le Contrat Première embauche, aux côtés notamment de la CGT, de Solidaires ou de l'UNEF, la FSU est devenue incontournable dans la fonction publique d'État, où elle occupe le second rang derrière FO.

En 2006, la FSU fait le choix de s'élargir aux autres champs de la Fonction publique : collectivités territoriales (SNUTER) devenu le troisième syndicat de la FSU, emploi (SNUTEFI), environnement (SNE), administration pénitentiaire (SNE-PAP), éducation spécialisée (SNPES-PJJ), assistance sociale (SNUAS-FP), mais aussi ministères de la Pêche (SNUITAM), affaires étrangères (SUPMAE) ou Caisse des dépôts et consignations (CDC). Dans tous ces champs, les vingt-deux syndicats qui forment la Fédération Syndicale Unitaire défendent une Fonction publique qui dans ses trois champs – Fonctions publiques d'État, territoriale, hospitalière – dispose des moyens à la hauteur des besoins des habitants, avec des personnels bien formés, bien rémunérés et disposant de garanties statutaires les préservant de toutes pressions nuisant à l'exercice de leurs missions au service de la Nation. ♦

\* Histoire de la FSU : une percée flamboyante (1993 - 1997), de Raphaël Szajnfeld. Éditions Syllepse, Institut de la FSU.



ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN

# Royaume-Uni : le contre exemple



La privatisation des trains de banlieue a conduit à une catastrophe : retards, annulations de trains, accidents.

**L**e Royaume-Uni a diminué drastiquement le nombre de ses fonctionnaires. Si la politique menée par Caméron dans la veine de celle de Thatcher a conduit dans la fonction publique (civil service) à une baisse de 534 000 à 442 000 personnes entre 2009 et 2015. Avec des conséquences néfastes pour les services publics.

Quand les agents sont moins nombreux, les services qu'ils rendent au public sont toujours à assurer. Les organismes publics ont été contraints pour survivre, face au désengagement de l'État, de laisser au privé des pans de leurs missions. Conduites d'enquêtes criminelles ou détention de suspects pour la police, gestion des appels d'urgence pour les pompiers, services de cardiologie confiés à des entreprises privées pour l'hôpital, le National Health Service (NHS). Si le nombre de fonctionnaires baisse, les missions confiées au privé continuent quelquefois à être financées avec l'argent public. Les conséquences

sur la qualité du service rendu sont déplorables. Manque de lits pour le NHS, avec des délais beaucoup plus longs qu'en France pour une opération ou une consultation souvent express. Pour le rail, vingt ans après la privatisation les prix ont explosé, les Britanniques dépensant six fois plus que les Français pour se rendre au travail. Les retards et les trains supprimés ne se comptent plus.

Pour deux Britanniques sur trois, une renationalisation complète répondrait à cette situation.

Mais ce sont surtout les collectivités locales qui ont souffert des conséquences de cette politique d'austérité, notamment dans les territoires déjà très fragilisés, creusant les inégalités. 660 000 emplois y ont disparu en 5 ans. Au Royaume-Uni, les agents des collectivités locales n'ont pas de statut d'emploi particulier et sont employés sous contrat de droit privé. Les collectivités ont une grande liberté de recrutement et de gestion. Elles décident du montant des rémunérations. Plus généralement, notamment depuis Caméron, performance et résultats sont encouragés avec un classement au mérite.

L'avenir des services publics et en particulier celui du NHS revient en force au moment des joutes électorales. En 2017, Jeremy Corbyn a redonné des couleurs au parti travailliste en pointant les effets des coupes budgétaires sur les services publics. Ses propositions ont fait mouche, notamment celles concernant la nationalisation dans le domaine des transports, de l'eau et de l'énergie, et une hausse du budget du NHS. Le 3 juillet dernier, un rapport a choqué les Britanniques montrant une baisse des salaires nets des employés du secteur public de près de 10 % en dix ans. Theresa May, a annoncé que leurs rémunérations, gelées depuis 2010, pourraient repartir à la hausse cet automne. ♦

## Belgique : grève le 10 octobre

La Centrale Générale des Services Publics (CGSP) appelle à la grève le 10 octobre, pour dénoncer la politique du gouvernement fédéral envers les services publics. Cette grève vise à paralyser le rail ainsi que le service postal. « Aujourd'hui, en Wallonie et partout dans le monde, on est à l'os pour une grande partie du monde du travail » déclare Thierry BODSON, secrétaire général de la Fédération Générale du Travail en Belgique, maison mère de la CGSP, proche du Parti socialiste. Dégradation du calcul des pensions, projets de privatisations, menaces sur le droit de grève dans les services publics, la coupe est pleine pour le syndicat qui appelle à la mobilisation le 10 octobre, jour de la déclaration du premier ministre Charles MICHEL à la chambre des représentants. L'Algemene Centrale der Openbare Diensten, pendant flamand de la CGSP, participe à l'action.



# Bernadette Groison : « Pour la promotion des services publics de qualité »

Secrétaire générale de la FSU.



*Les neuf fédérations de fonctionnaires se retrouveront le 10 octobre. Est-ce un signal fort ?*

Nous sommes évidemment satisfaits d'avoir ainsi amené les neuf fédérations à se retrouver sur cette journée de grève et mobilisations. C'est aussi le signe que les attaques sont fortes contre la Fonction publique. Les mesures négatives pour ses agents n'ont cessé de s'accumuler depuis l'arrivée du gouvernement : nouveau gel de la valeur du point d'indice alors que les fonctionnaires ont déjà subi près de 9 % de perte du pouvoir d'achat en sept ans, rétablissement du jour de carence, mesure injuste et inefficace, compensation partielle de la hausse de la CSG remettant en cause le financement de la sécurité sociale et de l'assurance chômage, une possible dé-corrélation de la valeur du point d'indice entre les trois versants de la Fonction publique et enfin remise en cause du calendrier PPCR qui trahirait l'engagement pris par l'État. Tout cela impactera fortement le pouvoir d'achat de plus de 5,4 millions d'agents. L'annonce de 120 000 emplois supprimés dont 70 000 à la fonction publique territoriale s'ajoute à ces mesures. Nous avons réussi à imposer au

précédent gouvernement de rompre avec le gel du point et le versement d'une première revalorisation de 1,2 %, le gouvernement fait machine arrière.

C'est pourquoi la FSU a proposé dès le mois d'août ce rendez-vous unitaire le 10 octobre aux autres fédérations.

*10 octobre : une unité inédite ?*

Pendant dix ans les fédérations ont été divisées dans l'action. Aujourd'hui, la situation exige l'unité et c'est bon signe d'y être parvenu.

La journée du 10 octobre n'est pas pour la FSU une simple journée de témoignage du mécontentement des agents. Il s'agit de créer un rapport de force afin d'obtenir une réelle négociation salariale permettant une amélioration du pouvoir d'achat et une meilleure reconnaissance du travail, des qualifications et de l'engagement professionnel des agents.

Plusieurs études ont démontré que le coût de fonctionnement de l'État en France n'est pas plus important que dans les autres pays d'Europe. En proportion du PIB la masse salariale a très peu progressé ces 35 dernières années. Elle représente 12,9 % du PIB en hausse de seule-



*Les neuf fédérations ont été dans l'action ce 10 octobre pour refuser cette politique et imposer d'autres choix permettant une amélioration des salaires, des droits sociaux et un renforcement de notre modèle social*



ment 0,4 % depuis 1980. La ligne budgétaire veut satisfaire aux critères de déficit de 3 % du budget prôné par l'Europe et crée des mesures favorisant les actionnaires et les entreprises sans s'attaquer à la fraude fiscale et à l'évasion fiscale. Les neuf fédérations ont été dans l'action ce 10 octobre pour refuser cette politique et imposer d'autres choix permettant une amélioration des salaires, des droits sociaux et un renforcement de notre modèle social.

*Qu'en attendez-vous ?*

Tout d'abord que le gouvernement entende nos revendications et ouvre de nouvelles discussions. Dans cette période où se décide le budget, il s'agit aussi d'obtenir les moyens nécessaires pour que les agents puissent remplir leur mission de service public. La FSU a proposé et obtenu que les neuf fédérations se retrouvent après la journée du 10 pour en faire le bilan et décider des suites à y donner. Jamais le besoin de faire du commun n'a été aussi fort. Pour la FSU cela passe par la promotion des services publics de qualité, répondant à tous les besoins de la population sur l'ensemble du territoire. Et ce sont les plus de cinq millions d'agents qui au quotidien assurent ces missions essentielles pour le développement et la cohésion du pays. C'est ce que la FSU portera dans les forums de l'action publique organisés dès le mois de novembre par le ministre de l'action et des comptes publics.

Les enjeux économiques, sociaux, écologiques sont énormes. Une réelle réforme fiscale est indispensable pour assurer les investissements publics. La Fonction publique et ses agents doivent passer avant les intérêts du monde de la finance. ♦

# Production agricole États Généraux de l'Alimentation

Les États Généraux de l'Alimentation (EGA), promis pendant sa campagne par Emmanuel Macron, ont été lancés officiellement le 20 juillet, date à partir de laquelle les citoyens ont été appelés à prendre part à une consultation publique et à apporter leur contribution sur la plateforme en ligne de cet événement afin d'enrichir la réflexion.

Les chantiers ont débuté à Paris à la fin du mois d'août. Ils sont également déclinés en région et se termineront à la fin du mois de novembre. Selon le président, les objectifs de ce cadre de débat et d'élaboration sont de « relancer la création de valeur et en assurer l'équitable répartition, permettre aux agriculteurs de vivre dignement de leur travail par le paiement de prix justes, accompagner la transformation des modèles de production afin de répondre davantage aux attentes et aux besoins des consommateurs, promouvoir

les choix de consommation privilégiant une alimentation saine, sûre et durable ». La palette des participants invités aux discussions est de fait assez large : « monde agricole et de la pêche, industrie agroalimentaire, distribution, consommateurs, restauration collective, élus, partenaires sociaux, acteurs de l'économie sociale et solidaire, et de la santé, ONG, associations caritatives et d'aide alimentaire à l'international, banques et assurances ».

## Le lobby de l'industrie agroalimentaire

Cependant, les syndicats n'ont pas été conviés à ces qualités tandis que la moitié des ateliers sont (co)pilotés par des personnalités issues de l'industrie agroalimentaire. La nomination d'Olivier Allain, en tant que coordonnateur national, est un autre signe pour indiquer quels sont les acteurs qui devraient peser le plus dans



© F. BOURGONIA

les débats. Vice-président du conseil régional de Bretagne chargé de l'agriculture et de l'agroalimentaire, c'est un gros éleveur qui a présidé pendant près de dix ans la Chambre d'agriculture des Côtes-d'Armor après avoir dirigé la section départementale

de la Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FNSEA).

## Le revenu des agriculteurs

Pour le ministre de l'Agriculture Stéphane Travert, obtenir des évolutions sur la répartition de la valeur entre distributeur, transformateur et producteur est un enjeu important des discussions : « Il ne peut pas ne rien se passer durant ce mois, chacun devra prendre ses responsabilités [...] l'État prendra ses responsabilités à travers des mesures législatives [...] réviser la LME [Loi de Modernisation de l'Économie] peut être une des solutions si demain nous ne trouvons pas les ressources suffisantes pour que les agriculteurs puissent avoir un juste prix, une juste rémunération de leur travail ».

Mais ce premier objectif affiché n'a rien d'une solution neutre et consensuelle. En ef-

## Le SNETAP-FSU pour l'agriculture écologique



© BR

Le Syndicat National de l'Enseignement Technique Agricole Public (SNETAP-FSU) qui, après avoir fortement insisté, a obtenu de participer partiellement aux EGA pour pouvoir mettre en avant ses propositions, a signé la plateforme citoyenne (voir ci-contre). Il compte l'enrichir concernant le rôle que peuvent jouer l'enseignement et la formation aux métiers du monde rural pour aller vers un nouveau modèle. Inscrire dans la loi un plan de transformation des exploitations des quelques 200 lycées agricoles les engageant dans une démarche d'agriculture écologique et réécrire tous les programmes des diplômes en lien avec la production ou la transformation dans ce sens serait déjà un premier pas vers le développement d'une agriculture paysanne à taille humaine respectueuse des sols et de l'environnement.





Une « plateforme citoyenne » propose un modèle agricole alternatif privilégiant le biologique et les circuits courts de distribution.

fet, la LME de 2008 fixe les procédures d'achat des grandes surfaces auprès de leurs fournisseurs et en particulier le seuil de revente à perte, c'est-à-dire du prix en dessous duquel un distributeur a l'interdiction de revendre un produit. La FNSEA, les gros industriels et la majorité des grands distributeurs qui participent aux EGA sont favorables à son relèvement, en présentant ce changement comme une solution pour augmenter les rémunérations des agriculteurs.

En guise de riposte, le pdg Michel-Edouard Leclerc, dont le modèle économique diffère sensiblement de celui de ses concurrents de la grande distribution, a dénoncé ce projet comme un agenda caché des EGA sur son blog : « Il existe donc bien

*le projet d'obliger les distributeurs les moins chers à remonter leurs prix [...] Les États généraux de l'alimentation cachent le retour à [...] des prix français en moyenne 8 à 10 % supérieurs à la moyenne européenne. Je cherche encore en quoi ça améliorera le revenu des paysans français... »*

### L'enjeu : une alimentation saine

Pour l'UFC Que Choisir, l'impact négatif d'une telle mesure serait certain pour les consommateurs, tandis que pour que les producteurs agricoles voient leur situation s'améliorer, il faudrait que « les distributeurs d'abord, les gros industriels ensuite, acceptent sans que rien ne les y contraigne à diminuer leurs profits pour augmenter le revenu agricole. Aujourd'hui, les seuls gagnants assurés de la réforme sont les industriels et la distribution ».

## Nicolas Girod

### « Ne pas laisser la place au modèle dominant »



Nicolas Girod, Secrétaire National Pôle Élevage de la Confédération Paysanne.

*Pensez-vous que ces États Généraux de l'Alimentation répondent à une attente du monde rural et de ses organisations ?*

Oui ces EGA répondent à une attente ou plutôt à plusieurs : le besoin de revenu et de reconnaissance du monde paysan qui perd pied petit à petit depuis des années. On a poussé les paysans dans un mur par des politiques publiques orientées vers la course aux volumes, à l'export et à l'agrandissement. Aujourd'hui une majorité d'entre eux n'ont plus de revenus et pas de moyens pour changer de système ou effectuer la nécessaire transition vers une agriculture de qualité qui répondrait aux attentes sociétales. C'était là pour nous le double objectif de ces EGA, le revenu paysan et le changement de modèle.

*Dans quel but la Confédération Paysanne y participe-t-elle ?*

Nous y participons activement afin de ne pas laisser la place au modèle dominant incarné par la FNSEA et l'agro-industrie qui voient plutôt d'un mauvais œil l'idée de réaliser la transition agricole pour les paysans et pour les consommateurs.

*Quelle est votre vision pour une transition agricole et alimentaire ?*

La transition agricole et alimentaire doit aller de pair pour les paysans, les citoyens et les consommateurs.

On ne peut plus payer pour un système qui dérègle le climat, appauvrit les sols, détruit la biodiversité, élimine les paysans et fournit une alimentation de piètre qualité.

Il faut réorienter les politiques publiques, flécher des aides vers la transition et ainsi permettre aux paysans de répondre à une demande croissante de qualité, tout en se rémunérant et en retrouvant une place de choix au cœur de la société.

C'est carrément un changement de modèle de développement que nous attendions mais au vu du premier chantier qui est sur le point de rendre son verdict, il semblerait que très peu de choses bougent et que l'inertie du système soit toujours le plus fort.

Nous craignons que les paysans aient du mal à trouver des raisons de se réjouir des conclusions attendues.

Pour les partisans d'une agriculture écologiquement soutenable produisant une alimentation saine, le débat sur les revenus des exploitants ne peut pas être réduit à un débat technique de réforme des prix, mais doit se fonder sur des décisions concernant les méthodes de production et de distribution.

### Une « plateforme citoyenne »

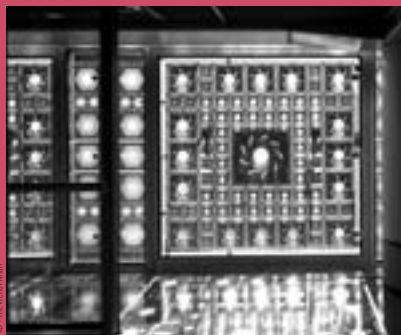
À l'occasion des EGA, cinquante organisations, dont le Réseau Action Climat ou encore la Confédération Paysanne (voir entretien), ont

constitué une « plateforme citoyenne pour une transition agricole et alimentaire » pour faire entendre une autre voix. Cette plateforme veut mettre en avant la nécessité d'un modèle agricole alternatif, rompant avec le productivisme dominant actuellement, privilégiant le biologique et les circuits courts de distribution, afin de préserver les sols, la santé et le climat tout en garantissant des revenus décents aux producteurs et des prix démocratiques aux consommateurs. ♦

Grégory Bekhtari

## L'IMA fête ses 30 ans

L'institut du monde arabe (IMA), imaginé par Valéry Giscard d'Estaing et mis en place par François Mitterrand, a été inauguré en 1987. La conception de l'architecte Jean Nouvel avait alors fait fureur avec sa façade constituée de 240 moucharabiehs, qui sont autant de diaphragmes métalliques mesurant le volume de lumière pouvant pénétrer dans ce haut lieu de conservation. Ils ne fonctionnaient plus depuis longtemps, l'anniversaire des 30 ans a été l'occasion de les rénover. Équipé d'un amphithéâtre de 400 places, d'une terrasse panoramique, avec son restaurant, ouvrant sur la Seine et l'Île de la cité, l'institut, selon son acte fondateur, développe trois missions. D'abord, favoriser « *la connaissance du monde arabe* » par des expositions dont certaines ont fait date. Ensuite, animer « *une recherche en profondeur sur sa langue, ses valeurs culturelles et spirituelles* » grâce, d'une part, à une bibliothèque qui renferme des ouvrages importants pour les chercheurs, les étudiants et toute personne qui s'intéresse au monde arabe et, d'autre part, au cours donnés par le Centre de langue et de civilisation arabes. Enfin développer « *les échanges et la coopération* » entre « *le monde arabe et l'Europe* ». Au programme de cette saison, la Deuxième biennale des photographes du monde arabe contemporain jusqu'au 12 novembre, la Nuit de la poésie le 11 novembre 2017, plus de trois cents œuvres retraçant la présence des chrétiens dans le monde arabe avec l'exposition Chrétiens d'Orient, 2 000 ans d'histoire jusqu'au 14 janvier 2018 et, l'an prochain, un Printemps de la danse arabe.



## La Jeune création européenne est à Montrouge



56 jeunes artistes européens venus de France, du Danemark, de Roumanie, de Lettonie, d'Italie, d'Espagne et du Portugal, sont exposés dans le cadre de la 6<sup>e</sup> édition de la Biennale d'art contemporain. L'événement, dont l'entrée est gratuite, a lieu du 12 octobre au 1<sup>er</sup> novembre au Beffroi de Montrouge, avant de prendre son envol pendant deux ans avec des expositions inédites dans toutes les villes d'Europe partenaires de cette biennale nomade et internationale.

## Couleur Pays à Beauvais

Le festival photographique Photoautnales se teinte cette année des créations d'artistes photographes des territoires d'Outre-Mer de Martinique et de Guadeloupe. Les expositions, à Beauvais et dans la région de Haut de France, confrontent la vision historique des archives et des collections privées à celle de photographes contemporains, questionnant la notion de l'identité de ces territoires. Ce panorama propose des pistes de réflexion sur la construction de l'identité de ces deux îles, et leur relation à la métropole. Il questionne également la représentation du paysage, révélant diverses influences. Du 14 octobre au 31 décembre.



## Un cinéma 100 % jeune public

Le Grand Prix de la Salle innovante a été remis cette année au Studio des Ursulines à Paris. Ce cinéma, ouvert en 1926, a toujours projeté dans sa salle unique des films d'avant-garde avant de choisir de



la dédier en 2003 au jeune public. En 2016, le cinéma a innové en lançant son site web Benshi, guide inédit des films art et essai pour le jeune public, dont la particularité est de mettre en réseau 130 salles de cinéma partenaires. Benshi lancera bientôt sa plateforme V&D, Benshi Studio. Une campagne de financement participatif est en cours.

## Protéger les lanceurs d'alerte



Vers une protection européenne des lanceurs d'alerte ? C'est en tout cas ce que réclame le Parlement européen avec un rapport qui, adopté le 2 octobre par la Commission des Affaires juridiques, propose plusieurs pistes.

Au niveau européen, si la directive sur le « secret des affaires » a été adoptée, elle n'a pas de véritable statut juridique. C'est ce dernier que propose ce rapport, en vue d'une protection à l'échelle de l'UE avant la fin de l'année 2017.

Rappelons que les lanceurs d'alerte Antoine Deltour et Raphaël Halet, accusés d'avoir dévoilé des documents confidentiels du cabinet d'audit PWC mettant à jour un vaste système d'optimisation fiscale, ont été condamnés par la justice luxembourgeoise en mars dernier.

Quant à Stéphanie Gibaud, qui a réussi à faire condamner UBS mais ne s'est jamais remise de la pression des grands acteurs de la société, elle publie en octobre un livre intitulé « La traque des lanceurs d'alerte », aux éditions Max Milo.

## Le CIRCa a trente ans

Les responsables du CIRCa auraient pu choisir d'écrire eux-mêmes l'histoire de ce qui est devenu le lieu de représentation du cirque actuel. Mais elle n'aurait pas reflété les valeurs du cirque, où l'humain compte plus que



tout. La tâche a été confiée à l'ethnologue Patrice Clarac, repéré pour son ouvrage *Musicalarue*. Ce Bordelais, qui ne connaissait rien du cirque, et peu d'Auch, garantissait la méthodologie rigoureuse du scientifique. Son ouvrage *CIRCa Auch*, qui paraît en octobre, se construit au fil d'une cinquantaine de témoignages, qui permettent de mieux comprendre pourquoi et comment le cirque s'est implanté il y a trente ans dans une tranquille petite ville provinciale, davantage réputée pour son terroir et sa gastronomie. Le festival CIRCa s'y déroule cette année du 20 au 29 octobre.



# Rentrée littéraire : une inflation consumériste ?

**581 romans vont essayer de s'aligner sur les étals des libraires en cette rentrée. Une inflation qui pose la question du livre numérique, du choix du lecteur et du rôle du libraire.**

Le lecteur qui entre aujourd'hui dans une librairie a parfois l'impression d'être devant un rayon de grande surface. Il était venu chercher un yaourt, on lui propose des dizaines de marques et de variétés. Passe pour les yaourts. Mais comment faire lorsque 581 nouveaux romans (dont 390 Français) sont affichés en cette rentrée littéraire ? 21 de plus que l'an dernier, on ne va quand même pas tous les lire ! Car la consommation de livres, à la différence des yaourts, se fait sans date de péremption. Il est toujours autorisé, et même conseillé, de lire l'immense bibliothèque constituée des classiques et des grands noms de chaque pays du monde.

L'inflation de publication en littérature n'est certes pas nouvelle. On est loin des 727 romans publiés il y a dix ans, mais il y a vingt ans, le nombre était identique. Cette inflation peut enthousiasmer face à une telle créativité humaine. Elle pose cependant deux questions : le support papier, et son corollaire la diffusion en librairie, est-il encore le meilleur ? Et comment le lecteur peut faire son choix ? À la première question, les Français, comme la plupart des Européens, ont répondu affirmativement. Le livre numérique ne pèse qu'une part infime des ventes (voir ci-contre). Et ils tiennent à leur libraire, ce qui répond en partie à la seconde question, celui du choix. Le libraire, heureusement protégé par la loi Lang sur le prix unique, est le premier conseillé. Il n'est pas le seul.

## Les raisons d'un choix

Les blockbusters, promus (et souvent fabriqués) avec le même professionnalisme qu'un film hollywoodien, s'imposent avec l'évidence d'un martelage publicitaire : *Une colonne de feu*, le troisième livre d'une des énièmes sagas de Ken Follet, le 5<sup>e</sup> tome de *Millénium*, et *Origine* de Dan Brown occupent les couloirs du métro parisien et les colonnes des journaux depuis le mois d'août.

Des critères plus sérieux entrent en ligne :



Les nouveaux romans, en cette rentrée littéraire, sont trop nombreux pour les étals des libraires qui font leur sélection.

l'auteur est le premier. En cette rentrée, les derniers romans du prix Nobel Orhan Pamuk (*Cette chose étrange en moi*), d'Eric Orsenna (*La Fontaine*), de l'américain Don DeLillo (*Zero K*), du jeune colombien Juan Gabriel Vasquez (*Le corps des ruines*) ou de Marie Darrieusecq (*Notre vie dans les forêts*) ont déjà un public acquis.

La politique des éditeurs assure une exigence littéraire propre qui constitue une autre raison du choix. La collection NRF

de Gallimard qui publie *La chambre des époux* d'Eric Reinhardt, celle de Fictions au Seuil qui édite *Sciences de la vie* de Joy Sorman, ou encore Actes Sud avec *Zabor* de Kamel Daoud ou *Les bourgeois* d'Alice Ferney et Grasset avec *Kong* de Michel Le Bris sont gage de qualité, comme souvent les critiques des émissions télévisées, journaux, ou magazines spécialisés.

Dernier critère de choix : le bouche-à-oreille, qui s'invite désormais sur les réseaux sociaux. Les 81 premiers romans (dont 66 Français) en auront bien besoin. Et qu'ils se rassurent : l'abondance éditoriale pourrait être signe d'uniformité, ce n'est pour l'instant pas le cas. ♦

Jacques Mucchielli

## Le livre numérique reste marginal

La littérature reste le moteur de l'édition avec un chiffre d'affaires de 675 millions d'euros, soit 26,4 % du poids de ce secteur économique qui a publié en France 77 986 titres en 2016 (chiffres du Syndicat national de l'édition). Le SNE, qui organise les Assises du livre numérique le 23 novembre prochain à Paris, publie chaque année un baromètre réalisé par Opinion Way de l'usage du numérique. Il est bien sûr en constante progression. Depuis 2012, les Français ayant lu ou acheté un livre numérique sont passés de 5 % à 20 %, alors que, toujours en 2017, 74 % d'entre eux ne l'envisagent pas. Parmi les lecteurs numériques, la lecture papier, notamment pour la littérature, reste une pratique largement dominante.

# Le thème du travail dans l'art

**L**e travail qui occupe tant nos vies n'est guère présent dans les arts. Son utilisation comme matériau par les artistes s'est souvent accompagnée de nouveaux processus de création et de batailles politiques. Lorsqu'on visionne *Faute d'amour*, film du russe Andreï Zviaguintsev sorti fin septembre, introduire l'instant travail dans une fiction d'art semble naturel. Un des deux personnages principaux, commercial dans une grande entreprise,



Ouvrières du textile, tableau d'Andreï Deïnika (1921).

prend l'ascenseur, s'installe devant son ordinateur dans l'immense open space qu'occupe une bonne centaine de personnes, va à la cantine filmée à ras des plateaux. Le travail n'est pas le sujet du film, à la différence de *Nobody*, une pièce qui se déroule intégralement dans des bureaux. Pour mettre en scène en 2015 ce texte de l'allemand Falk Richter, Cyril

Teste et son collectif MxM, ont inventé une nouvelle écriture scénique, la « performance filmique ». Enfermés derrière des baies vitrées surmontées d'un large écran, « des managers et consultants travaillent dans une boîte de restructuration, pour lesquels le monde devient un vivarium ». Ils deviennent à leur tour objet d'observation, du public cette fois, qui suit, en live et sur écran, ces technocrates occupés à rendre plus rentable les entreprises.

Technocrates encore dans la pièce *Débrayage* de Remi De Vos créée cet été en Avignon par la Compagnie montpelliéraine l'Astrolabe. Il s'agit là d'une comédie comme dans le film de *Le Direktor* de Lars von Trier intégralement tourné en entreprise, où un patron n'ose annoncer à ses employés la vente de la société. Ou encore dans le merveilleux film *Toni Erdmann* de l'allemande Maren Ade (2016) où une experte en restructuration est perturbée dans son travail par l'irruption de son farceur de père.

## Même à la Renaissance...

Le thème du travail devenu matériau pour l'artiste est en

fait très contemporain. Il n'a pas toujours eu bonne presse dans l'art. Il est vrai qu'il a souvent été mal servi : des peintres « pompiers » du XIX<sup>e</sup> siècle aux réalistes socialistes version stalinienne, l'art s'effaçait au profit de la communication politique. Avec la Renaissance, début d'une nouvelle ère écono-

mique, quelques figures affleurent ici et là, surtout dans l'espace bourgeois comme le célèbre *Prêteur sur gage et sa femme* de Quentin Metsys, mais ce sont toujours les sujets bibliques, mythiques, bucoliques ou les portraits de seigneurs qui l'emportent. S'il y a travail, c'est celui de la soldatesque et les scènes paysannes ne concernent jamais le travail des champs.

Gouvernés par le principe narratif, la littérature et le cinéma n'ont pu échapper au quotidien. Ils se sont très vite intéressés au monde du travail plus qu'au travail lui-même. Avec *Les Misérables* ou *Germinal*, Hugo et Zola sont plus dans la description sociale que dans l'objet travail. À l'inverse, le



## La musique aussi

Faire une musique avec les sons de l'usine, c'est ce qu'a composé le DJ Zebra en 2012 en ajoutant des guitares et claviers aux bruits enregistrés pendant la fabrication d'une voiture dans l'usine PSA de Sochaux. Cela donne un clip musical *De la bobine de tôle au premier tour de clé*, visible sur Youtube. En 2014 Lucas Debosc faisait de même pour Terreal avec *Le refrain du travail*, mais cette fois sans apport d'instruments. L'idée remonte au musicien Luigi Russolo qui publie en 1913 *L'art des bruits* dans le cadre du mouvement futuriste italien. Mais c'est en 1952, lorsque Pierre Schaeffer décrit sa *Musique concrète*, faites de sons réels qui remplace des instruments, cette fois avec une réelle composition de l'enregistrement, que cette nouvelle musique prend son essor. On lui doit une *Étude aux chemins de fer*. La musique électroacoustique était née. Un de ses représentants était Pierre Henry qui vient de décéder.





Pour mettre en scène *Nobody* de l'allemand Falk Richter, Cyril Teste et son collectif MxM, ont inventé une nouvelle écriture scénique, la « performance filmique ». Les acteurs sont enfermés derrière des boîtes vitrées, filmés et projetés sur un large écran.

design, qui se crée comme art appliqué au service de l'industrie, est plus dans l'objet produit que dans sa production.

### Révolutions esthétiques

Avec le xx<sup>e</sup> siècle, l'art s'invente en nouvelles formes qui vont l'ouvrir à des thèmes du quotidien, et donc au travail. Le Bauhaus en Allemagne et la grande créativité qui fourmille pendant la révolution russe vont changer les choses. Autour de 1917, peintres, sculpteurs, poètes, dramaturges, chorégraphes, tout le jeune monde artistique de

Moscou et de Saint-Petersbourg inscrit le travail au cœur de la création, inventant de nouvelles formes (voir Pour n° 199) comme Malevitch et son Suprématisme avant que Staline n'impose un art figé.

Quant au Bauhaus, il porte dans son histoire le thème du travail. Héritier en 1919 de l'Institut des arts décoratifs et industriels de Weimar, il parvient à regrouper autour d'architectes, Walter Gropius (son directeur), Le Corbusier ou Frank Lloyd Wright, toute une gamme d'artistes, comme les designers Gunta Stölzl et Marianne Brandt, qui vont très tôt s'intéresser au constructivisme et prôner l'utilisation des méthodes industrielles

## Le thème du travail dans l'art

"Le travail à l'œuvre" réunit les trois FRAC du grand Est. C'est vraiment une première due aux trois Fonds régionaux d'art contemporain (FRAC) du Grand Est, Alsace, Champagne-Ardenne et



Lorraine : en 2017, trois expositions à Reims, à Metz et à Célestat ont fait place au *Travail sous toutes ses formes* ! A Reims, le FRAC Champagne Ardenne a ouvert le 19 mai dernier le cycle *Le travail à l'œuvre* avec une exposition de groupe intitulée *L'alternative ou comment travailler autrement*. Réunis autour des mutations actuelles, les artistes sélectionnés repensent l'idée même de travail.

Jusqu'au 5 novembre, l'exposition collective *Ressources humaines* du 49 Nord 6 Est -FRAC Lorraine à Metz, aborde le travail dans sa dimension sociale, morale et invisible tout en guidant la réflexion jusqu'au cœur du milieu artistique. Virginie Jourdain, commissaire invitée, propose une lecture décalée du monde du travail d'un point de vue féministe, engagé et militant. Les œuvres présentées déclinent les spécificités du travail dans une scénographie qui déploie également des contributions issues de pratiques collaboratives, horizontales et solidaires, inspirées des pratiques et des luttes féministes. La question du travail et du travail de l'art se fond dans une réflexion essentielle sur le bien-être, les stratégies de survie, les modes de production éthiques et les perspectives inclusives à travers lesquelles repenser le travail. Le cycle s'achève au FRAC Alsace à Célestat qui présente jusqu'au 5 novembre une installation monumentale créée in situ par l'artiste allemand Michael Beutler, intitulée *Pipeline field*, dans laquelle processus de création et technicité productive s'entremêlent. À contre-courant d'une modernité numérisée, robotisée, déshumanisée, l'installation *Pipeline Field* invite également à la réflexion sur les évolutions actuelles du travail et la place de l'homme dans les appareils productifs contemporains et à venir.

dans la création artistique. L'usine fait son entrée dans les tableaux des peintres Paul Klee ou Vassily Kandinsky, le scénographe Oskar Schlemmer va révolutionner la danse contemporaine avec son *Ballet Triadique* sur une musique de Paul Hindemith. Ainsi, non seulement le thème du travail oblige à des innovations esthétiques, mais il est en plus politique. Staline signe la fin de partie et la fermeture du Bauhaus fait partie des premières mesures prises par les nazis à leur arrivée au pouvoir en 1933. Mais c'est sans doute en 1936,

avec Charlie Chaplin et ses *Temps modernes* que l'art entre au cœur du rapport de l'homme à la machine. Dans les années suivantes, Fernand Léger peindra sa série des grandes fresques des *Constructeurs*, puis Jacques Tati dans son film *Playtime* sera visionnaire avec sa perception du travail futur dans une société de services. Il faudra attendre le XXI<sup>e</sup> siècle pour que l'art se décomplexé vis-à-vis du travail. Il est vrai qu'aujourd'hui ses commanditaires ne sont plus les princes et l'État, mais les citoyens. ♦

Jacques Mucchielli

# Judith Depaule crée *L'atelier des artistes en exil*

Judith Depaule est actrice, auteure et metteuse en scène. Elle a travaillé au théâtre avec Robert Cantarella et Oleg Matveev, au cinéma avec Nikita Mikhailov et Eva Truffaut. En 2001 elle a fondé la compagnie Mabel Octobre, anime des ateliers avec les détenus de la prison de la Santé.

**Comment avez-vous été amenée à créer un lieu comme *L'atelier des artistes en exil* ?**

Créer un projet de cet ordre, c'est comme créer un projet artistique. En tout cas, j'y mets la même passion et la démarche est assez similaire. La différence c'est que ce n'est pas vous que vous mettez en avant. Là vous donnez les moyens aux autres de faire, et c'est tout aussi enthousiasmant.

Quand un artiste s'adresse à un autre artiste, il comprend les besoins, les doutes, les questionnements.

**Avez-vous déjà eu cette expérience avec des artistes professionnels français ?**

Oui. À Confluences, un lieu de création indépendant dans le 20<sup>e</sup>, qui a malheureusement fermé ses portes en novembre dernier. C'est là qu'est venue l'idée de créer un atelier des artistes en exil : on y a accueilli et logé des réfugiés syriens pendant 18 mois. J'ai également programmé le festival *Péril(s) Syrie*, et croisé à ce moment-là beaucoup d'artistes en exil.

Par ailleurs, étant aussi enseignante, j'étais très attachée à aider les artistes débutant. J'ai essayé de les accompagner au sein de Confluences, avec notamment le festival *Péril(s) jeunes*, qui portait une attention particulière aux projets qui débutent. C'est un milieu où on est peu accompagné. En tant qu'artiste, cela m'a toujours manqué.

**Vous montez là une structure inédite : lieu de visibilité, de pratique, d'accompagnement administratif, de plateforme internet multi-langues...** J'ai l'impression qu'il n'y a pas l'équivalent en France. Nous avons béné-

ficié d'un concours de circonstance heureux et d'un soutien fort de l'Office national de diffusion artistique (ONDA). Sa directrice, Pascale Henrot, a marrainé le projet et assuré l'adhésion d'un grand nombre de professionnels du spectacle vivant public et un soutien du ministère. Et nous nous sommes assurés que les gens subventionnés par la mairie de Paris suivent ce projet.

**Comment s'est constitué le groupe de ces artistes en exil ?**

De façon organique. À Confluences, nous avons organisé avec ONDA un premier salon d'artistes en exil qui consistait à faire rencontrer une dizaine d'entre eux à des professionnels, pour leur exposer leur projet en cours. Ça a été un grand succès puisque la plupart d'entre eux ont trouvé un accompagnement, des dates de diffusion, ou une production. À cette occasion, je suis entrée en relation avec pas mal d'artistes soit en demande d'asile soit ayant le statut de réfugié. Avec Ariel Cypel, l'ancien directeur de Confluences qui maintenant travaille avec moi sur le projet, nous avons systématiquement demandé aux artistes s'ils en connaissaient d'autres. Nous les rencontrons, leur posons la même question, afin de constituer un répertoire. Ensuite, les artistes se sont cooptés entre eux, les réseaux sociaux ont fait leur travail. Les personnes avec lesquelles nous travaillons, associations, avocats, assistants sociaux, nous envoient les artistes qui croisent leur chemin. Cela fonctionne tout seul maintenant. Nous tenons cependant à nous écarter du système financier habituel : à part l'adhésion d'1 euro, rien ne passe par de l'argent. On ne loue pas les salles



**La metteuse en scène crée à Paris l'Atelier des artistes en exil pour que les artistes exilés de Syrie, d'Afghanistan, du Soudan, et d'autres pays, ne soient plus seuls face aux arcanes du système culturel français. Elle retrace ici le chemin qui l'a menée à cet engagement.**

mais on peut pratiquer l'échange, d'un workshop, de matériel...

L'Atelier aura une première visibilité en novembre au musée national de l'histoire de l'immigration avec le festival *Visions d'exils*...

Je voulais qu'on parle du chemin de l'exil, j'ai donc centré la programmation autour de cette question et choisi les artistes entrant dans cette thématique, et dont les créations avaient la qualité pour être exposées.

**Que tirez-vous de cette aventure personnellement ?**

J'ai l'impression d'avoir une grande famille. Les artistes ont perdu beaucoup de repères, en général une partie de leur famille, ou l'ont laissée derrière eux. Ce sont des gens qui sont très seuls. Des choses se créent à l'intérieur de l'atelier. Ces artistes qui ne seraient jamais rencontrés se mettent à créer ensemble. Ce sera peut-être la naissance de quelque chose de très inédit parce que telle tradition aura rencontré telle autre, telle influence une autre, et on part vers un nouveau métissage. Je suis très sensible à cette direction. C'est ce qu'on peut espérer de mieux. De plus, comme j'ai un travail orienté politiquement, cela m'ouvre d'autres perspectives que celles de tous les jours. ♦

Propos recueillis par Véronique Giraud



# À la CASDEN, le collectif est notre moteur !

Banque coopérative créée par des enseignants, la CASDEN repose sur un système alternatif et solidaire : la mise en commun de l'épargne de tous pour financer les projets de chacun.

**Comme plus d'un million de Sociétaires, faites confiance à la CASDEN !**



L'offre CASDEN est disponible  
dans les Délégations Départementales CASDEN  
et les agences Banques Populaires.

Rendez-vous également sur [casden.fr](http://casden.fr)

Suivez-nous sur    



CASDEN, la banque coopérative de toute la Fonction publique

## C'est quoi une meilleure assurance pour les enseignants ?



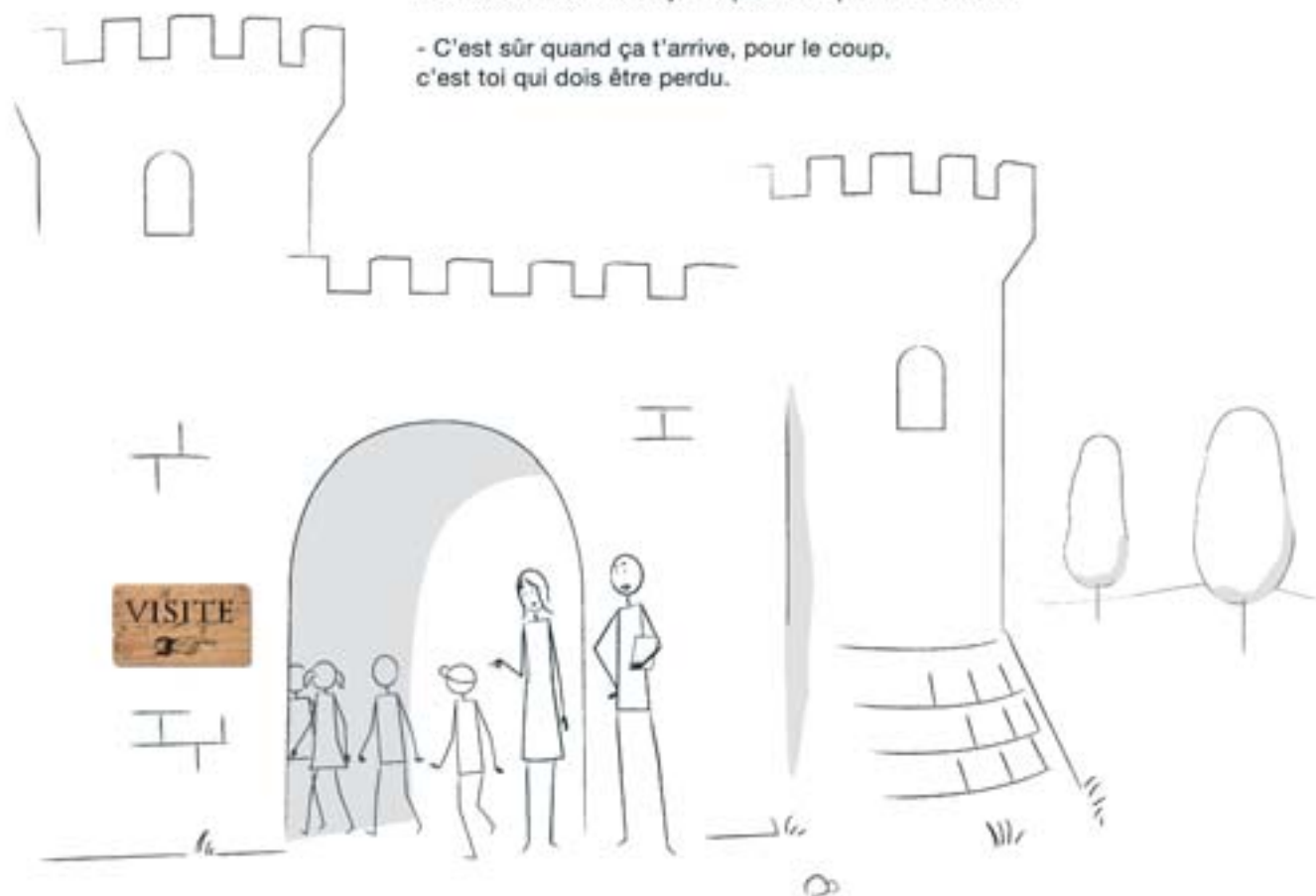
- 32... 33... c'est bon ils sont tous là... Et entiers.

- J'ai un collègue qui en a perdu un une fois...  
Ils l'ont retrouvé mais je te dis pas, les parents ont porté plainte.  
Là, t'es content d'être à la MAIF.

- Pourquoi ?

- Ben, ils connaissent bien notre quotidien et dans ce genre de cas,  
ils t'aident. Aussi bien juridiquement que moralement.

- C'est sûr quand ça t'arrive, pour le coup,  
c'est toi qui dois être perdu.



### MÉTIERS DE L'ÉDUCATION.

Assurez vos risques professionnels pour **39,50 €** par an (tarif 2017).

L'Offre Métiers de l'Éducation garantit vos responsabilités, vos droits, vos dommages corporels en cas d'agression, d'accident, de mise en cause. Vous bénéficiez en plus du soutien de proximité de notre partenaire, les **Autonomes de Solidarité Laïques**.

**Pour plus d'informations : [maif.fr/offreeducation](http://maif.fr/offreeducation). On a tout à gagner à se faire confiance.**



assureur militant